



Comment évolue un trait grammatical : le pluriel en français dans une perspective romane

Mario Barra-Jover

► To cite this version:

Mario Barra-Jover. Comment évolue un trait grammatical : le pluriel en français dans une perspective romane. Romance Philology, 2009, 63, pp.25-67. halshs-00266121

HAL Id: halshs-00266121

<https://shs.hal.science/halshs-00266121>

Submitted on 21 Mar 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**COMMENT ÉVOLUE UN TRAIT GRAMMATICAL :
LE PLURIEL EN FRANÇAIS DANS UNE PERSPECTIVE ROMANE**

MARIO BARRA-JOVER
Université Paris 8 / CNRS (UMR 7023)

Le statut actuel du nombre grammatical en français peut nous en apprendre beaucoup sur l'évolution des langues.¹ Nous avons, d'un côté, un système morphologique écrit relativement stable depuis les origines de la langue. De l'autre, une réalisation orale très différente de ce système écrit et qui se prête à deux analyses : soit elle est le résultat de l'évolution du système grammatical originaire et constitue, par conséquent, un autre système indépendant, soit elle n'est que le fruit de l'évolution de la représentation phonologique d'un système qui n'a pas changé dans l'essentiel. Il n'est pas aisé de trancher de façon absolue entre ces deux interprétations, mais il semble y avoir des raisons suffisantes pour pencher pour la première et accepter, par conséquent, que, comme dans de nombreux autres cas connus, un code écrit stable empêche que l'observateur (naïf ou avisé) réalise jusqu'à quel point la langue pratiquée par les locuteurs s'est transformée par rapport à sa description idéalisée fondée sur l'écrit.

A titre de comparaison et sans nous éloigner de l'histoire du français, il est évident pour nous que la déclinaison bicasuelle qui opposait un cas sujet à un cas régime dès les premiers témoignages écrits était en train de disparaître aux XIII^e et XIV^e siècles. Qui plus est, certains trouveront légitime de dire que le système ne fonctionnait plus et qu'il était en train de s'écrouler. Il en va de même pour la disparition, en anglais, d'un système de cas plus riche dont la réduction commence à se manifester à partir du XII^e siècle. Or, il y a lieu de soupçonner que les locuteurs lettrés de l'époque ne voyaient pas les choses aussi nettement que nous et qu'ils étaient bien loin du sentiment que quelque chose « ne fonctionnait plus » dans leur langue (il nous est difficile, voire impossible, d'imaginer un locuteur contemporain en train de se dire que sa langue « ne marche pas bien » mais nous ne voyons pas d'inconvénient à imaginer toute une communauté qui le ferait dans le passé).² Pour ce qui est de l'anglais et du français, l'évolution du cas et d'autres formes s'est produite sans qu'il y ait eu rupture nette dans le code écrit -comme cela est arrivé, par exemple, dans le passage du latin aux langues romanes- et le cas morphologique en question a mis des siècles pour disparaître tout en laissant toujours quelques vestiges graphiques non interprétables (par exemple, le -s de *Charles*, *Jacques* et autres). Pour nous, en revanche, il est à présent unimaginable que le système du pluriel à l'oral arrive à s'imposer à l'écrit en français. Mais je ne crois pas que notre incapacité (facilement explicable) à l'imaginer implique que la situation actuelle soit qualitativement différente d'autres du passé. Wright (1982) argumente solidement en faveur de l'hypothèse selon laquelle pendant plusieurs siècles précédant

l'apparition des codes écrits romans, les gens parlaient des dialectes romans, mais les lettrés, à défaut d'autre chose, utilisaient pour les écrire le code du latin, ce qui faisait croire à l'ensemble des locuteurs, à défaut d'autre identification, qu'ils parlaient encore le latin.³ Nous allons voir que la situation telle qu'elle est décrite pour le latin, est parfaitement comparable à ce qui arrive actuellement en français.

J'aimerais donc contribuer, avec cette étude sur le nombre en français, à répondre à la question naïve suivante : comment un système morphosyntaxique peut-il évoluer et changer substantiellement sans que les locuteurs perçoivent les dysfonctionnements ou les ruptures servant de cadre conceptuel aux linguistes qui analysent son évolution ? Cette question devient encore plus évidente lorsqu'il existe un code écrit et qu'il garde longtemps les caractéristiques du système disparu ou en voie de disparition. Dans le §1, après avoir expliqué pourquoi le terme « français parlé » (ou ses équivalents) est évité, la confrontation sommaire entre le système du pluriel en français écrit et celui du français oral nous servira à constater que le nombre en français oral peut être décrit de façon entièrement indépendante de celui du français écrit et que la plupart de ses particularités, souvent observées comme autant de manifestations hétérogènes du système du français écrit, ne sont pas étrangères à ce que la typologie du nombre nous apprend. En §2, je me concentre sur le nombre du Groupe Nominal. L'évolution du nombre sera intégrée à l'ensemble de l'évolution du Groupe Nominal latin au Groupe Nominal roman à partir d'un processus de fission et fusion de traits. La comparaison avec le pluriel de certains dialectes hispaniques où le -s disparaît mais sans évolution semblable à celle du français oral, nous amènera à repérer les conditions spécifiques de l'évolution du français qui touchent à plusieurs sous-systèmes. En §3, j'introduis, comme éléments d'analyse, des données venant des variantes spontanées informelles du français écrit. L'étude d'un corpus de « fautes » à l'écrit nous permettra de comprendre que les locuteurs ayant une certaine maîtrise du français écrit établissent une sorte d'interface sémantique entre les deux systèmes, ce qui explique leur longue coexistence. En §4, les résultats obtenus nous permettront de répondre à la question formulée au départ et d'évoquer les quelques leçons que le diachronicien travaillant sur des *scripta* pourrait en retirer.

1. Deux systèmes. En abordant les différences entre français écrit et français oral, une troisième notion, celle de « français parlé » pourrait perturber le raisonnement. Lorsque j'utilise le terme « français oral », je fais référence à ce qui apparaît dans une transcription phonétique, indépendamment du fait qu'il s'agisse d'une production directement orale ou de l'oralisation d'une production préalablement écrite. Le terme « français parlé » devrait en principe désigner les propriétés grammaticales des

productions orales spontanées. Or, on peut reproduire le français parlé à l'écrit, ce qui lui fera perdre la plupart de ses propriétés morphologiques, en ne mettant en évidence que les syntaxiques. Voici donc la confusion (on peut parler « en écrit » et formuler la question /lə lœR ɛksplikRa ty /? aussi bien qu'on peut écrire « en parlé » la question *tu leur expliqueras ?*) qui a amené certains à se servir des termes comme « français avancé » ou, dernièrement, « français démotique » (cf. Massot 2003) par opposition à un français standard ou classique. Pour éviter ici le risque de confusion par rapport aux nuances que je vais introduire dans la description évolutive, j'éviterai des termes comme « français parlé » ou « français avancé » qui embrassent simultanément des occurrences écrites et orales et me servirai uniquement des termes français écrit et français oral auxquels seront ajoutés, lorsqu'il sera opportun, les termes « français écrit informel » et « français oral informel », « informel » étant ici une façon conventionnelle de désigner tout ce qui ne correspond pas aux standards scolaires et académiques.

Dans cette section, je me contenterai d'une description synchronique sommaire des systèmes du français écrit et du français oral. Une même grille parcourant les marques morphologiques apparaissant dans les catégories nominales ainsi que les accords produits à l'intérieur et à l'extérieur du constituant nominal est appliquée séparément à chaque système, afin de mettre en évidence les points sur lesquels ils s'opposent et ceux sur lesquels ils coïncident. Cette description est exclusivement synchronique (et complètement triviale, d'ailleurs). Mais le point de vue naïf qui y est adopté permet d'observer le français oral sous un angle différent qui sert de base à la perspective diachronique adoptée en §2.

1.1. Français Écrit. (A) Morphologie nominale.

Noms : sauf quelques exceptions⁴ (comme *arrhes*), tous les membres de la classe peuvent être spécifiés morphologiquement par rapport à l'opposition singulier / pluriel. Cette spécification se fait de façon régulière avec Ø pour le singulier et -s pour le pluriel (*livre / livres*) et, pour certains masculins, de façon irrégulière avec les oppositions Ø / -x (*cheveu / cheveux, tuyau / tuyaux, pou / poux*) ou -al / -aux (*cheval / chevaux*), bien que cette dernière n'ait pas une portée générale (cf. *bal / bals*) (cf. De Kock 1968). L'opposition est neutralisée pour les noms finissant en -s (*cas / cas*), en -x (*croix / croix*) ou en -z (*nez / nez*).

Pronoms : l'opposition apparaît marquée sur les pronoms personnels sujet (*je / nous, tu / vous, il-elle / ils-elles*) et objet direct et indirecte (*me / nous, te / vous, le-la / les, lui / leur*) et sur les démonstratifs (*celui-celle / ceux-celles*). Les relatifs-interrogatifs de la série *qui, que, dont, où* ne la marquent pas, tandis que ceux de la série (*le*)*quel / (les)quels* le font. Quant aux indéfinis, ceux de type adjectival portent le

suffixe (*plusieurs, certains, quelques-uns, tous*), tandis que ceux de la série adverbiale peuvent désigner une pluralité tout en restant invariables (cf. *beaucoup ont dit que...*)

(B) Accords à l'intérieur du constituant nominal.

(1) Dans la construction Dét (+Adj) + N (+Adj) tous les éléments autour du nom doivent recevoir la marque du pluriel lorsque le nom est au pluriel (cf. *ses [affreuses] habitudes [nocturnes]*). Lorsqu'il s'agit d'un nom pour lequel l'opposition est neutralisée, c'est le déterminant qui la marque et l'impose à l'adjectif (cf. *ces cas [difficiles]*). Quant à la morphologie du pluriel des déterminants et des adjectifs, elle est régulièrement la même que pour les noms, c'est-à-dire en -s, avec des exceptions en -x pour certains masculins (*aux, nombreux*). Les déterminants présentent pourtant deux particularités : 1) sur la série des déterminants, article, démonstratif et possessif, la forme du pluriel ne se construit pas nécessairement sur la base du singulier. Ainsi, les pluriels des féminins *cette* et *la* sont *ces* et *les* et les pluriels des possessifs *mon-ma, ton-ta, son-sa, notre, votre* sont *mes, tes, ses, nos, vos* (*leur(s)* étant la seule exception) ; 2) les quantifieurs, pour des raisons d'ordre sémantique, ne possèdent pas de singulier (*des*⁵, *plusieurs, nombreux*), acquièrent une interprétation différente s'ils le marquent (*certain / certains, quelque / quelques*) ou ne possèdent que le singulier (*chaque*).

(2) Dans la construction Qu de N, seul le nom porte la marque de l'opposition singulier / pluriel, en fonction du caractère massif ou comptable du nom (*beaucoup de beurre, beaucoup de voitures*). Dans d'autres constructions interprétables comme quantifications et ayant la forme N de N, le deuxième nom marque toujours le pluriel et le premier peut marquer le singulier ou le pluriel de façon indépendante en fonction de l'interprétation sémantique (cf. *un groupe de personnes, des groupes de personnes*)

(C) Accords à l'extérieur du constituant nominal.

(1) Le sujet, qu'il soit nominal ou pronominal, impose son nombre au verbe qui le marque morphologiquement pour les trois personnes et à tous les temps (quelques exemples disparates : *je viens / nous venons, tu arriveras / vous arriverez, il-elle mangeait / ils-elles mangeaient*).

(2) Généralement, le sujet et l'objet imposent leur nombre aux constituants nominaux (noms ou adjectifs) prédicatifs du groupe verbal lorsqu'ils ne sont pas introduits par une préposition (cf. *les murs sont blancs, je veux les murs blancs, je veux les murs en blanc*).

(3) L'antécédent nominal d'une phrase relative impose son nombre au pronom relatif s'il appartient à la série *lequel / lesquels* (cf. *les choses auxquelles je pense*) et au verbe lorsque le relatif est sujet ou objet (cf. *les choses qui m'intéressent, les choses qui ont été suggérées*).

(4) En général, lorsque deux phrases apparaissent en relation hypotactique ou paratactique, si les arguments de la première ont des arguments coréférentiels pronominaux dans la seconde, ils imposent leur nombre au pronom lorsqu'il est objet et ils imposent leur nombre au pronom et au verbe quand le premier est sujet (cf. *les instructeurs_i obligent les enfants_j à faire ce qu'ils_i leur_j ordonnent_i*).⁶

1.2. Français Oral. Pour des raisons strictement méthodologiques, les cas de liaison seront intégrés plus tard dans le raisonnement. Ils sont essentiels pour aboutir à une analyse adéquate de la situation en français oral, mais une description « hors contexte » me semble préférable comme point de départ.⁷

(A) Morphologie nominale.

Noms : en général, les membres de la classe nominale ne possèdent pas de morphologie de pluriel. Par conséquent, devant une séquence nominale sans déterminants telle que /ɔRɛR duvɛRtyR/, seules les connaissances encyclopédiques des locuteurs permettront, si la question se pose vraiment, de déterminer si elle désigne des pluralités ou des individus. La possibilité qu'il existe une marque sous-jacente /z/ que le contexte phonétique peut faire émerger sera examinée un peu plus loin. Seul un groupe, peu représentatif par rapport à l'ensemble, de noms et adjectifs en /al/ fait son pluriel en /o/ (metal / meto). Mais il ne s'agit pas d'une règle morphologique (cf. fRaktal / *fRakto) mais d'oppositions plutôt lexicales comparables à d'autres plus isolées comme /bail / bo/ ou /bœf / bœ/.

Pronoms : l'opposition singulier / pluriel apparaît sur les pronoms personnels de première et deuxième personne dans tous les cas (ʒə – mə / nu, ty – tə / vu), tandis que ceux de la troisième personne ne le marquent pas au nominatif (il – ɛl / il – ɛl , lə – la / le, lyi / lœR). Les pronoms démonstratifs marquent le pluriel uniquement sur le masculin (səlyi – sɛl / sœ – sɛl). Dans la série des relatifs-interrogatifs, le pluriel est marqué uniquement sur le relatif de la série / ləkɛl / lekɛl /. Il n'apparaît ni sur la série / ki – kə /, ni sur les interrogatifs de la série /kɛl /. Les quantifieurs indéfinis pronominaux ne portent pas de marque (cf. boku, sɛRtɛ, plyzjœR) à l'exception de la marque interne de / kɛlkœ, kɛlkəzœ / et de l'opposition /tu – tus/.

(B) Accords à l'intérieur du constituant nominal

(1) Dans la construction Dét (+Adj) + N (+Adj), lorsqu'une pluralité est désignée et qu'il y a une marque morphologique, cette marque apparaît uniquement sur les déterminants n'appartenant pas à la série des quantifieurs : articles, possessifs et démonstratifs. Le pluriel y est formé régulièrement avec une voyelle / e, o / qui apparaît sous une forme qui conserve la consonne initiale du singulier (sə – sɛt / se, lə – la /

le, mɔ̃ – ma – ta / te, sɔ̃ – sa / se, nɔ̃tR / no, vɔ̃tR / vo) ou une forme homonyme du masculin et supplétive du féminin (o – ala / o).

Ainsi, l'opposition singulier / pluriel est marquée au niveau du constituant et non sur le nom. Par exemple, / lə livR / le livR , mɔ̃ livR / me livR, vɔ̃tR livR / vo livR /.

Les quantifieurs indéfinis désignant lexicalement une pluralité ne portent pas de marque morphologique de pluriel (plyzjœR, divɛR) et ceci concerne également ceux pouvant désigner un individu dans des contextes précis (sɛRtɛ, kɛlk), la seule exception étant, peut-être, /de/ dont la voyelle pourrait être identifiée au le morphème du pluriel apparaissant dans la série des non quantifieurs.

La possibilité qu'une marque /z/ puisse, dans tous les cas évoqués, apparaître avant les noms commençant par voyelle sera, comme il a été annoncé, examinée dans la section suivante d'un point de vue diachronique, afin de mettre à clair dans quelle mesure elle peut être interprétée comme une marque autonome du pluriel.

(2) Dans la construction *Qu de N*, ou dans toute autre construction du type *N de N* interprétable comme expression de la quantification, il n'y a de marque du pluriel sur aucun des deux termes. L'opposition massif / comptable relève de l'interprétation sémantique du nom et, dans quelques cas précis (cf. /boku də kafe /) de considérations pragmatiques.

(C) Accords à l'extérieur du constituant nominal.

(1) Comme nous venons de le voir, seuls les pronoms de 1ère et 2ème personne portent systématiquement des marques du pluriel. La troisième personne pronominale n'a pas de marque et, parmi les constituants nominaux, seul un groupe en porte une sur le déterminant. Cette différence entre personnes se reproduit, dans un certain sens, sur le verbe. Il marque morphologiquement de façon systématique (c'est-à-dire, pour tous les verbes et tous les temps) le pluriel de la première et de la deuxième personnes (paRl / paRlɔ̃ / paRl / paRle), tandis que le pluriel de la troisième personne est marqué sur le verbe de façon hétérogène et partielle : il existe une morphologie spécifique régulière pour certains temps comme le futur simple ou les temps composés (paRləRa / paRləRɔ̃, a paRle / ɔ̃ paRle), mais pour d'autres temps, seule une courte série formée par des verbes comme *ale* (va / vɔ̃) *avwaR* (a / ɔ̃), *fɛR* (fɛ / fɔ̃), *vulwaR* (vɔ̃ / vɔ̃l), *puvwaR* (pɔ̃ / pɔ̃v) /, *finiR* (fini / finis), *təniR* (tjɛ / tjɛn), *vəniR* (vjɛ / vjɛn) fait la différence. Ces verbes partagent pour la plupart, outre la fréquence d'emploi, la caractéristique d'intervenir dans la formation de périphrases. Bien entendu, la marque du pluriel apparaît, dans tous ces cas, sur le verbe indépendamment du fait qu'elle soit affichée sur le constituant nominal (il fɛ / il fɔ̃).

(2) Les attributs et prédicatifs ne portent pas de marque de pluriel (lə myR ε blā / le myR sō blā, il vø lə myR blā, il vø le myR blā), sauf pour les termes possédant une morphologie spécifique (sə myR ε kɔmynal / se myR sō kɔmyno).

(3) Dans les phrases relatives, seules les formes de la série / ləkɛl – lakɛl / lekɛl/ peuvent marquer systématiquement le nombre de leur antécédent. En général, dans les relations de coréférence entre les phrases, le nombre est marqué de façon très irrégulière, compte tenu des caractéristiques de la troisième personne que nous venons de voir. Seuls les pronoms objet échappent à cette situation et marquent systématiquement le nombre de leur antécédent (ty dəməde le livR o kɔləg ε il tə le donRō / ε il nə tə le Rā pa).

1. 3. Le français oral comme système cohérent face au français écrit. Les descriptions qui précèdent, bien que superficielles et en partie idéalisées, nous fournissent le matériel suffisant pour justifier l'hypothèse servant de base à tout le développement qui suivra. Selon cette hypothèse, le français oral est un système autonome (ses caractéristiques pourraient être décrites sans connaître le français écrit) et il ne représente pas, par conséquent, un cas aberrant du point de vue interlinguistique. Le large éventail de données⁸ offert par le travail de Corbett (2000) nous prouve, d'ailleurs, que c'est plutôt le contraire qui se produit.

D'emblée, Corbett (2000:88) fait remarquer que, bien que le nombre soit inclus parmi les catégories flexionnelles, on constate que, dans beaucoup de langues, il n'est pas accessible à tous les membres des paradigmes concernés. Ceci revient à dire que les langues comme le français écrit (et les autres langues romanes) où le nombre apparaît marqué pratiquement sur tous les membres des paradigmes nominaux et verbaux, et dans tous les contextes, ne représentent qu'une possibilité parmi d'autres. Il va de soi que le français oral n'appartient pas à ce groupe et la question que nous devons nous poser est de savoir si la distribution des marques du nombre qu'il affiche correspond à ce qu'une approche interlinguistique permet, ne serait-ce qu'informellement, de prédire comme possible. La réponse à cette question possède, d'ailleurs, un grand contenu informatif dans la mesure où l'on peut aussi prédire, sinon l'impossible, le hautement improbable.

De ce point de vue, il y a quatre caractéristiques majeures opposant le français oral au français écrit qui s'intègrent naturellement à des tendances observées dans de nombreuses langues.

(A) Les noms ne possèdent pas, en français oral, une morphologie de pluriel généralisée et seuls quelques-uns disposent de marques idiosyncrasiques. À ce propos, on peut se borner à dire que, dans nombreuses langues, le pluriel relève plutôt du lexique que de la

morphologie (Corbett 2000:138), que cette distribution peut ne pas obéir à une règle quelconque (Corbett 2000:67, 155 et ss) et que ce type d'opposition porte souvent d'autres nuances sémantiques (cf., par exemple, la différence entre *travail* et *travaux*).

(B) Le nombre n'est pas marqué, en général, sur le nom en français oral mais sur d'autres termes (déterminants ou verbes). Cette situation est si fréquente que Nichols (1992:148-149) affirme que la tendance générale est que le nombre n'apparaisse pas sur le nom et qu'il soit marqué par accord, notamment du verbe. Smith-Stark (1974:657) avait déjà proposé, pour sa part, un classement par ordre quantitatif des quatre mécanismes basiques pour marquer le pluriel : accord verbe-argument, accord nom-modificateur, marque directe sur le nom, marque directe sur le constituant nominal.⁹ Il semble clair que le français oral développe surtout le deuxième des mécanismes et, partiellement, le premier.

(C) Lorsque le nom n'est pas déterminé, l'opposition singulier / pluriel n'est pas marquée et relève uniquement de l'interprétation sémantique. Corbett (2000:278-279) cite plusieurs langues (Aari, Kambera, Basque) où le pluriel apparaît uniquement s'il y a détermination définie. Par exemple, en Kambera (Micro-Polynésie), nous avons *na uma* 'la maison', *da uma* 'les maisons' et *uma* 'maison / maisons', ce qui correspond exactement au français oral / la *mɛzɔ̃*, le *mɛzɔ̃*, *mɛzɔ̃*/ et nous venons de voir que c'est sur le paradigme des définis (article, démonstratif, possessif) que le nombre est toujours marqué en français oral. Ce type de distribution semble d'ailleurs conceptuellement justifié si nous acceptons l'hypothèse qu'il y a une opposition entre les quantifieurs et les non quantifieurs et que les derniers ne portent pas une valeur inhérente de pluralité comme le font les premiers, et ceci indépendamment de la marque du nombre.¹⁰ Nous reviendrons, plus loin, sur cet aspect.

(D) L'opposition singulier / pluriel apparaît régulièrement aux première et deuxième personnes, aussi bien dans les pronoms que dans les formes verbales, la troisième étant marquée de façon irrégulière et uniquement sur le verbe. Cette particularité converge avec l'une des hypothèses de Corbett, celle de la hiérarchie d'animacité : si la troisième personne est marquée par rapport au nombre dans une langue donnée, la première et la deuxième le sont aussi, mais le contraire n'est pas possible. Indépendamment du fait que l'on accepte cette hiérarchie comme une contrainte conceptuellement justifiée ou, tout simplement, comme le résultat d'une régularité observée,¹¹ il semble clair que le français oral la respecte et qu'il peut être comparé à une langue comme le Asmat (cf. Corbett 2000:64 d'après Voorhoeve 1965:143) dont le paradigme pronominal est : première personne du singulier *no*, première personne du pluriel *na*, deuxième personne du singulier *o*, deuxième personne du pluriel *ca*, troisième personne du singulier et du pluriel *a*.

On a ainsi montré, comme il a été annoncé, que les quatre caractéristiques du français oral les plus saillantes par rapport au français écrit se rapprochent des régularités observées dans de nombreuses langues et qu'il n'affiche pas de caractéristiques « aberrantes » comme pourraient l'être le fait que la troisième personne marque le pluriel (pronom et verbe) et que la première et la deuxième ne le fassent pas, ou que les constituants nominaux portent la marque du pluriel lorsqu'ils sont indéterminés et ne la portent pas lorsqu'ils apparaissent avec un déterminant défini. Qui plus est, sur certains aspects, comme le fait que la marque apparaisse surtout dans les déterminants ou les verbes, le français oral est un exemplaire d'un groupe apparemment plus répandu que le groupe auquel appartient le français écrit (avec marque sur tous les membres du constituant nominal). Ajoutons à cela qu'il a été possible de décrire le français oral en lui-même avec une certaine cohérence, étant donné que, par exemple, le pluriel des déterminants affiche toutes les propriétés d'un paradigme bien organisé sans besoin de se rapporter à celui du français écrit. Assez d'arguments pour accepter, au moins, que les propriétés du français oral ne sont pas uniquement le résultat hétérogène de la simple évolution de la représentation phonologique du français. Il reste, bien entendu, des apparentes irrégularités comme le /z/ apparaissant dans certains contextes qui méritent examen et qui trouveront une place dans les descriptions qui suivent.

2. Du français écrit au français oral du point de vue de l'évolution du système. Je partirai de la supposition que le français écrit a eu, aux origines, un corrélat oral relativement isomorphique, notamment en ce qui concerne la morphologie. Autrement dit, la représentation graphique a dû être, à un moment donné, une projection beaucoup plus proche de la représentation phonologique qu'elle ne l'est à présent. Ceci fait partie d'une dynamique habituelle dans l'évolution des langues à tradition écrite : au départ, il y a un système oral relativement unifié qui peut produire un système écrit dont l'évolution ne suit pas directement celle de l'oral. Il se produit donc un écart plus ou moins prononcé où l'évolution de l'oral peut aboutir à l'émergence d'un ou de plusieurs nouveaux systèmes qui, à leur tour, pourront produire de nouveaux systèmes écrits isomorphiques, et ainsi de suite.

Il va sans dire qu'une autre hypothèse sous-tendant mon point de vue sur l'évolution du français est que le français écrit et français oral sont devenus deux systèmes différents mais que, faute de nouveau système écrit, ils sont perçus comme un seul système (malmené à l'oral, pour ainsi dire). Nous avons vu, en outre, dans la section précédente, que l'écart entre français écrit et français oral, au moins en ce qui concerne le pluriel, va plus loin que la simple évolution de la représentation phonologique. Ceci revient à dire que l'évolution entre les deux systèmes de nombre ne

répond pas à la possibilité la plus simple, formulable comme suit (S = système, RPhon = représentation phonologique) :

(1) $S_1 \rightarrow [RPhon_1 > RPhon_2]$

Cependant, le fait de rejeter (1) comme la description des faits nous met devant une autre interrogation. S'il existe un S_2 , il peut être, tout simplement, le résultat de l'évolution de $RPhon_1$ à $RPhon_2$ formulée en (2) ou le résultat d'une évolution plus complexe seulement explicable à partir de la transformation globale de S_1 formulée en (3):

(2) $[S_1] \rightarrow RPhon_1 > RPhon_2 \rightarrow [S_2]$

(3) $[S_1 \rightarrow RSynt_1, RMorpho_1, RPhon_1] > [S_2 \rightarrow RSynt_2, RMorpho_2, RPhon_2]$

J'essaierai de prouver que (3) rend mieux compte de ce qui est arrivé avec le nombre en français, tout en acceptant que l'évolution phonétique y joue un rôle important. Mais avant de nous attaquer à ce problème précis, il me semble indispensable de placer l'évolution du nombre en français dans l'ensemble de l'évolution des traits nominaux du latin vers ceux des langues romanes.

2.1. Le nombre et les traits nominaux : du latin aux langues romanes. Le constituant nominal du latin classique peut être décrit comme un Nom dont les traits Cas (K), Nombre (Nb) et Genre (Gn) forment un complexe dans une seule tête fonctionnelle.¹² Le paradigme du cas (déclinaison) en est l'élément organisateur, étant donné que tout morphème est identifiable à partir du cas qu'il représente dans telle ou telle déclinaison plutôt qu'à partir de son genre ou de son nombre qui sont impossibles à isoler. Pour un Groupe Nominal comme *librum* la représentation proposée est la suivante :

(4)

KP [K, Nb, Gn]	
/	\
K	NP
libr _i -um	t _i

L'idée qu'il existe déjà, en latin classique, une tête Déterminant (D) sans réalisation phonétique (cf. Batllori et Roca 2000) me semble insoutenable, car démonstratif, possessif ou autres fonctionnent comme n'importe quel modificateur adjectival. L'apparition de la tête Déterminant est donc le résultat d'une évolution dont la première étape consiste en la fission en traits autonomes de la tête K. Il y a, d'un côté, la réduction progressive des cinq déclinaisons et des six cas à des déclinaisons bicasuelles et, d'un autre côté, un transfert de la morphologie du cas au nombre qui développe de

cette façon une morphologie propre, dissociée aussi du genre. Les déclinaisons bicasuelles de l'ancien français (afr) ou de l'ancien occitan (aocc) nous montrent de façon nette comment un même suffixe *-s* peut être interprété comme marque de nominatif singulier ou comme marque d'accusatif pluriel. Ainsi, pour une forme comme *murs* (Sujet Singulier. *murs*, Régime Singulier. *mur*, Sujet Pluriel Pluriel. *mur*, Régime Pluriel *murs*) nous avons, dans les deux langues, deux interprétations en fonction du trait qui domine la tête fonctionnelle F à laquelle il est impossible d'attribuer une identité stable :

(5a) FP [K : Suj, Nb : Sg]

/	\
F	NP
mur _i -s	t _i

(5b) FP [Nb : Pl, K : Rég]

/	\
F	NP
mur _i -s	t _i

La suite de ce processus fait que la morphologie de cette tête ne sera plus interprétable comme K et le sera uniquement comme Nb. C'est pourquoi les désinences du nominatif pluriel latin (*-i*, *-ae*) finiront, en italien et en roumain (cf. Tekavcic 1972:57 et ss.), par être uniquement interprétées comme désinences du pluriel et les désinences de l'accusatif pluriel (*-as*, *-es*, *-os*) le seront uniquement comme pluriel dans les langues romanes occidentales. Nous arrivons ainsi à un stade où FP est devenu exclusivement NbP.

Mais cette dernière évolution doit être mise en parallèle avec l'émergence de la tête Déterminant qui ne saurait être réduite à la simple création de l'article défini roman à partir du démonstratif latin *ille*, car les choses sont beaucoup plus complexes. L'origine de l'évolution du démonstratif latin en article semble être l'emploi comme marqueur de topique. C'est, au moins, la seule chose que l'on peut observer dans les textes du latin tardif (cf. Selig 1992). Il est possible de comprendre pourquoi un marqueur de topicalité peut devenir marqueur de définitude, étant donné que les topiques sont normalement des termes définis. Il suffit que le marqueur commence à apparaître sur plus d'un groupe nominal de la même phrase pour que le glissement sémantique se produise.¹³ Mais il faut ajouter à ce processus un autre permettant de mieux comprendre comment un adjectif adjoint devient une tête fonctionnelle dont le rôle dépasse

l'expression de notions comme « défini » ou « topique » et, surtout, comment cette évolution concerne non seulement *ille* mais d'autres adjectifs démonstratifs, possessifs ainsi que les quantifieurs.

Signalons pour commencer que, comme tous les adjectifs latins, *ille* s'accorde en cas, nombre et genre avec le nom. Son appartenance à la classe des adjectifs déclinés suivant la première et la deuxième déclinaisons fait qu'il marque toujours l'opposition masculin / féminin dans les nombreux cas où la morphologie casuelle du nom ne le fait pas (tous les noms de la troisième et certains de la première). Son nominatif irrégulier en *-e* fait aussi que, malgré les évolutions phonétiques du latin tardif, il garde une différence entre nominatif et accusatif au masculin. On pourrait donc dire que *ille* passe d'adjectif à Déterminant lorsque, n'étant plus seulement un adjectif recevant les marques d'accord du cas et du genre, il devient l'hôte de ces traits qui ne sont plus exprimés dans d'autres catégories fonctionnelles. Ceci est évident pour le genre eu égard à la situation actuelle dans les langues romanes. Par exemple, Harris (1991), après un examen minutieux des suffixes nominaux de genre en espagnol, arrive à la conclusion que le genre est syntaxique dans cette langue et que l'opposition *-o/-a* remplit d'autres fonctions phonétiques, morphologiques et sémantiques. La preuve diachronique la plus simple est fournie par les nombreux changements de genre guidés par l'article en dépit du suffixe (par exemple, en espagnol *la planeta* devient au XVII^e siècle *el planeta*).

Pour ce qui est du cas, Krámscy (1972) observe que la création de l'article défini devait être associée à la disparition des marques casuelles. Il me semble que, bien qu'il n'y ait pas de preuves directes, certains éléments permettent d'entrevoir la situation :

1) En ancien français, c'est l'article défini qui marque les différences entre cas sujet et cas régime lorsque le nom au cas sujet singulier ne porte pas de marque. Pour le mot *père* nous avons : Sujet Singulier : *li pere*, Régime Singulier : *le pere*, Sujet Pluriel : *li pere*, Régime Pluriel : *les peres* (cf. Moignet 1988:22). En général, aussi bien en ancien français qu'en ancien occitan, la marque du cas est le résultat de la combinatoire entre désinences nominales et article, et c'est le plus souvent grâce à l'article que l'on fait la différence entre Régime Singulier et Sujet Pluriel. Par exemple :

(6)	SujSg	RégSg	SujPl	RégPl
a. afr.	li chevaliers	le chevalier	li chevalier	les chevaliers
b. aocc.	lo cavals	lo caval	li caval	les cavals (cf. Anglade 1921:220)

Un détail révélateur est que, chez un auteur du dernier quart du XII^e siècle comme Chrétien de Troyes, les marques de cas sont utilisées sans erreurs sauf dans quelques exemples repérés par Foulet (1982:36) où le cas régime est utilisé à la place du

cas sujet. Il s'agit toujours de contextes où le nom apparaît sans détermination. Par exemple, dans (7a) *torment* apparaît irrégulièrement au cas régime, tandis que *li dus* le fait régulièrement au cas sujet. En revanche, *duc* apparaît irrégulièrement au régime en (7b) et ceci dans le même texte :

(7)(a.) Ne *torment* ne le lest pensser / ce que li dus veut demander (*La Chastelaine de Vergi*, 235-236)

(b.) Je ne sui ne *duc* ne *conte* / qui si hautement amer doie (*La Chastelaine de Vergi*, 76-77)

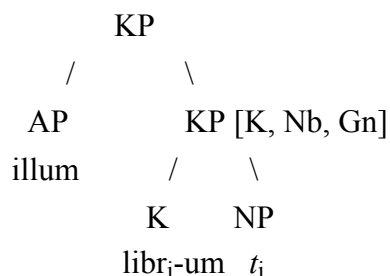
2) On peut supposer que, dans d'autres langues et dialectes romans où il n'y a pas de trace de déclinaison pour le nom, l'article a été une marque de cas. Le fait que, pour certaines langues ou certains dialectes, l'article défini provienne de l'accusatif *illum* (portugais et galicien *o*, occitan *lo*) et pour d'autres du nominatif *ille* (espagnol *el*, français *le*) est explicable si nous acceptons, pour l'article, l'existence d'une déclinaison bicasuelle romane généralisée. L'opposition entre les deux cas ayant disparu, l'un d'eux se serait imposé à l'autre. Cette idée est étayée par des idiolectes comme celui de l'auteur catalan Llull (XIII^e siècle), où alternent encore, dans les mêmes contextes, les formes venant du nominatif et de l'accusatif. Par exemple, *el frare* / *lo frare*, *els monges* / *los monges* (cf. Guiter 1963:23). De plus, certains documents des dialectes ibériques montrent des vestiges d'une forme spécifique pour le cas régime. Ainsi, on trouve une forme *lo* apparaissant dans des constructions prépositionnelles dans des documents galiciens et léonais du XIII^e siècle. Par exemple, galicien *jaz sobre lo canal* (cf. Maia 1986:645), léonais *por lo convento* (Staaff 1907:265). Même en castillan, il y a des vestiges dans un texte de 1072 : *et uinea illa de lu lumbo* (Menéndez Pidal 1950:337).

3) Le génitif pluriel *illorum* a donné le possessif pluriel *leur* du français, *loro* de l'italien ainsi que l'ancien catalan *llur*, ce dernier étant uniquement une forme clitique.

4) Enfin, les pronoms clitiques de la troisième personne auxquels on pourrait attribuer une évolution commune à celle des articles venant de *ille* sont, au moins à l'origine, des DP défectifs ayant gardé le cas morphologique jusqu'à nos jours.

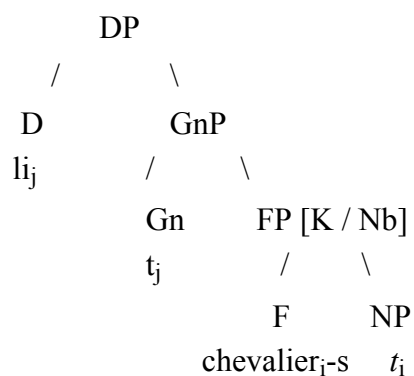
Il y a, par conséquent, des arguments suffisants pour proposer un processus progressif qui fait d'un modificateur accordé la projection des traits Gn et K lorsque les traits de la tête K se scindent. Les phases pourraient être représentées de façon à faire une différence conventionnelle entre la phase de fusion et la phase de formation d'un complexe (A = Adjectif) :

- (8) (a.) AP adjoint accordé de KP (p. ex. latin *illum librum*)



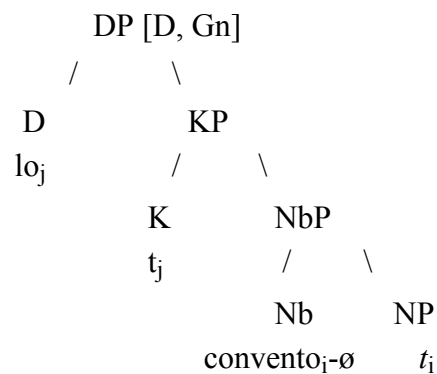
Accord

- (b.) Fission de Gn de FP et fusion avec D (p. ex. ancien français *li chevaliers*)



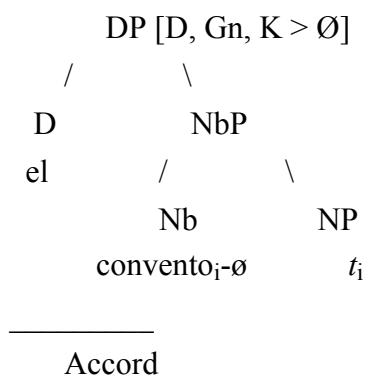
Accord

- (c.) Gn forme un complexe avec D. K se scinde de FP et fusionne avec D. FP devient Nb (p. ex. léonais *lo convento*)



Accord

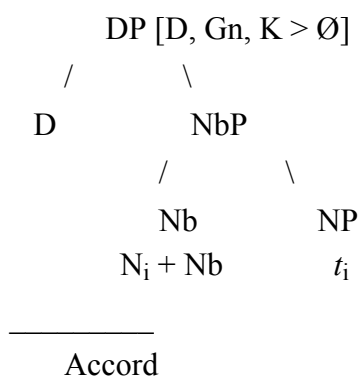
(d.) K forme un complexe avec D et disparaît ensuite



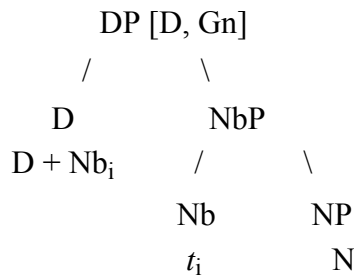
Une fois que nous sommes à la phase (8d) et que le trait K disparaît, nous avons affaire à la structure romane commune¹⁴ jusqu'au moment où le français continue sa propre évolution.

2. 2. L'évolution du français. Reprenons les données sur le français écrit et le français oral exposées dans la section 1. Elles nous permettent de proposer l'hypothèse selon laquelle l'évolution du nombre du français écrit au français oral suit les mêmes pas que celle du genre et du cas avant la disparition de ce dernier. Nous aurions donc une évolution hypothétique comme la suivante :

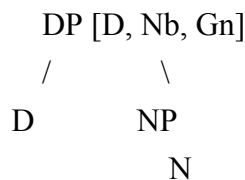
(9) (a.) Français écrit



(b.) Français oral 1



(c.) Français oral 2



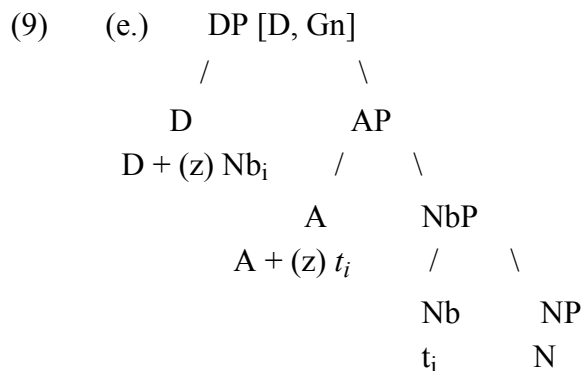
Les étapes (9b) et (9c) reprennent ce qui a été proposé comme une simple convention dans (8) : la possibilité qu'il existe une phase où Nb fusionne avec D tout en gardant sa nature de tête fonctionnelle, et une autre phase où se forme un complexe où Nb n'est plus une tête fonctionnelle. Nous pouvons à présent nous demander laquelle des deux étapes hypothétiques correspond le mieux aux données actuelles. Il y a, à ce propos, assez d'éléments pour affirmer que c'est (9b) :

(1) Le tête N, semble-t-il, ne reçoit aucune morphologie de pluriel et ce sont uniquement les noms possédant lexicalement la marque qui l'ont gardée. La preuve évidente en est que le /z/ de liaison n'apparaît pas, en tant que règle grammaticale, entre le nom et un adjectif postposé commençant par une voyelle.¹⁵ S'il le fait, c'est dans des registres où l'on essaie de se rapprocher du français écrit, comme c'était le cas dans les écoles récemment, ou dans des expressions figées comme *langues et grammaire* qu'on peut éventuellement prononcer /lɑ̃gəzegRameR/. Mais, dans une autre phrase, comme *il a parlé de langues et de dialectes*, on dira /də lɑ̃g ɛ.../.

(2) Il est clair aussi que le nom ne déclenche pas d'accord en nombre dans les adjectifs lui étant postposés (sauf ceux le possédant lexicalement). La séquence *formes analytiques anciennes et modernes* sera en français oral /foRm analitik ɑsjɛn ɛ mɔdɛRn/.

(3) Le /z/ de liaison apparaît obligatoirement au pluriel lorsque le nom commence par une voyelle, indépendamment du fait qu'il soit précédé d'un déterminant ou d'un ou plusieurs adjectifs (cf. Massot 2003). Par exemple, *mes amis*, *mes trois amis*, *mes trois meilleurs amis* correspondent à /me zami, me tRwa zami, me tRwa mɛjœR

zami/. Ceci est possible uniquement dans le cas représenté comme étape hypothétique dans (9b), étant donné que le ou les adjectifs se placeront entre les têtes D et Nb et que le mouvement partant de la tête Nb doit passer par la tête A pour arriver à D. Cette tête Nb ne possède pas de morphologie propre et, en l'absence de contexte phonétique spécifique, elle apparaît directement sur D. Lorsque le contexte phonétique l'impose, elle apparaît sous la forme /z/ dans chacune des têtes cible de son mouvement. En voici une possible représentation :



Qui plus est, seule cette représentation prédit que, lorsqu'il y a plusieurs adjectifs commençant par une voyelle, ils peuvent tous être marqués par /z/, comme dans *mes trois autres insupportables amis*. Cette configuration implique aussi qu'en l'absence de déterminant (soit en contexte prédicatif, soit comme complément prépositionnel) le nom perd toute spécification grammaticale du trait Nombre. Autrement dit, dans les autres langues romanes, en l'absence de déterminant, la tête Nb peut exister, tandis qu'en français oral elle disparaît et il ne reste que le NP dont l'interprétation désignant une pluralité dépend de facteurs sémantiques et pragmatiques (cf. Bouchard 2002).

Il reste, bien sûr, à savoir si la phase représentée en (9c), où Nb fait uniquement partie du complexe D et perd son caractère de tête fonctionnelle, est envisageable. Ceci reviendrait à dire qu'il existe un changement en cours amenant des séquences comme /me zāsje zami/ à /me āsje ami/. Une telle évolution, tout en étant possible, ne semble pas proche car (9b) représente encore une grammaire accessible aux enfants dans la mesure où ils peuvent interpréter le /z/ comme une marque contextuellement conditionnée du pluriel avant l'apprentissage du français écrit.¹⁶ Il s'agit, d'ailleurs, d'une grammaire stable car, déjà, De Bèze, en 1584 (cf. Nyrop 1988:I/353), affirme que *les bons hommes* sonnait « lé bon zommes » et Encrevé (1988:46-48) classe la liaison entre déterminant et nom parmi les liaisons invariables, toujours enchaînées et réalisées dans tous les groupes sociaux.

2.3. Facteurs déterminant l'évolution. Nous pouvons, à présent, revenir sur le problème posé au début de cette section et nous demander si le passage à un nouveau système caractérisé par le rôle crucial des déterminants est, tout simplement, le résultat de l'« usure » phonétique des morphèmes de pluriel, comme on l'affirme souvent.¹⁷ Ceci revient à dire que le système du Nombre en français oral est ce qui reste du système en français écrit lorsque le processus généralisé de disparition du /s/ coda a lieu. À première vue, cette affirmation a la vertu d'être simple et vraisemblable, mais il y a des raisons de soupçonner que les choses sont un peu plus compliquées, ne serait-ce que par le fait qu'il est tout de même surprenant qu'un processus phonétique local laisse comme résultat le système cohérent que nous avons vu dans la section 1.

Envisager un processus plus complexe que la simple disparition de /-s/ nous entraîne vers un sujet « classique » des études diachroniques : l'éventuelle réaction des langues à l'érosion phonétique. Une réaction qui, conçue de façon très déterministe, pourrait être traitée comme le déclencheur de deux types de processus :

a) La « résistance morphologique » aux changements phonétiques, évoquée déjà par Sapir 1921:196). Approche plutôt structuraliste (qu'il ne faut pas confondre avec celle qui y verrait un processus analogique, à portée plus restreinte, proposé depuis l'époque des néogrammariens).

b) Les « conditions de distinction » (cf. Kiparsky 1972), selon lesquelles il existe une tendance à retenir dans la structure de surface et par divers moyens l'information sémantique pertinente. Approche plutôt fonctionnaliste.¹⁸

Une bonne façon d'évaluer la capacité explicative des deux approches et, du coup, de rejeter définitivement l'idée que la chute de /-s/ a produit, à elle seule, le changement de l'expression du nombre en français oral, c'est d'examiner la situation dans de nombreux dialectes (ou variantes) du domaine hispanique qui affichent une évolution phonétique très proche. Je voudrais montrer qu'il n'est pas toujours pertinent d'introduire un processus « négatif », tel que l'usure ou l'érosion dans l'évolution des langues, et qu'il serait souhaitable de se défaire de la très vieille métaphore dialectique de la lutte entre deux forces représentant l'ordre et le désordre à l'intérieur d'un mécanisme. Cette vision qui pourrait très bien être remplacée par une idée beaucoup moins déterministe, à savoir qu'une énorme quantité de changements locaux non téléologiques peut arriver dans une langue, qu'il y a une dimension imprédictible dans les propriétés générales pouvant émerger de ces changements, et que, si ces changements (locaux et généraux) arrivent c'est parce qu'il existe toujours une grammaire « apprenable » car transmissible. Si non, ils ne se diffusent pas et restent des « accidents » sans conséquences.¹⁹

La disparition de /-s/ est un phénomène relié à la formation des langues romanes. Dans un premier temps, les régions occidentale et orientale de la Romania ont

été tracées à partir de la conservation ou de la perte, respectivement, du /-s/ final de mot du latin, toutes les deux attribuées à des facteurs substratiques (Wartburg 1967), souvent contestés et remplacés par des facteurs d'ordre différent (cf., par exemple, Politzer 1972). Dans un deuxième temps, la disparition du /-s/ final ou intérieur a touché certains dialectes de la Romania occidentale, d'abord en France, ensuite en Espagne et, accompagnant l'extension de l'espagnol, en Amérique. En français, le processus de disparition s'est généralisé, tandis que dans le domaine hispanique, il touche d'une façon très irrégulière les dialectes de la moitié sud de la péninsule ainsi qu'une grande partie des dialectes de l'Amérique (cf., Moreno Fernández 2004:994-995, pour des données très détaillées sur la distribution).

Bien entendu, nous connaissons mieux le déroulement de cette seconde étape et nous savons que la disparition de /-s/ est un processus d'assimilation qui se manifeste d'abord comme une aspiration pouvant produire ensuite l'allongement et / ou l'ouverture de la voyelle, la gémiation de la consonne suivante ou une réalisation Ø. Quant à la chronologie précise, il semble que le /-s/ était déjà aspiré en français au XIII^e siècle dans certains contextes et que, s'il disparaissait, entre les XVI^e et XVII^e siècles, la disparition donnait lieu à un allongement de la voyelle.²⁰ Dans les dialectes hispaniques, il semblerait que l'aspiration ne se manifeste pas avant le XVII^e siècle (cf. Torreblanca 1989 ; Mondéjar 1997) et, actuellement, cette aspiration coexiste avec la réalisation [s], la gémiation, l'ouverture ou l'allongement de la voyelle ainsi que la réalisation Ø (cf. Ariza 1997). Il y a lieu de se demander si l'évolution des dialectes hispaniques suit les mêmes étapes que celle du français avec, tout simplement, quelques siècles de décalage. La réponse n'est pas facile, car l'évolution s'est produite, en français, en à peine trois siècles, tandis que l'aspiration et la réalisation [s] coexistent encore dans les dialectes hispaniques trois siècles après les premières manifestations.

Comme il a été dit, nous parlons jusqu'ici d'une évolution phonétique généralisée, son rapport avec le pluriel en étant un cas particulier. Nous avons déjà vu que le système du nombre du français a évolué en un nouveau système cohérent, ce qui m'a fait affirmer qu'il est difficile d'accepter que ce système soit le résultat de la simple évolution de la représentation phonologique. Nous pouvons, à présent, examiner la situation dans quelques dialectes hispaniques afin de nous procurer des termes de comparaison permettant de confirmer que les facteurs impliqués dans l'évolution du français dépassent la simple phonétique et permettant, ainsi, de les mettre en évidence.

Il y a deux régions, l'Andalousie et les Caraïbes, où l'évolution de /-s/ est bien avancée et où la réalisation Ø est attestée dans une bonne proportion des occurrences. L'influence du processus sur le pluriel n'a pas été toujours traitée comme en étant un cas particulier, mais il y a quelques travaux qui permettent d'entrevoir la situation, bien que

leur tendance à ne pas inclure les données concernant l'allongement ou l'ouverture vocalique risque d'affaiblir leurs conclusions.

Certaines des descriptions peuvent correspondre à l'idée structuraliste de résistance paradigmatic et d'autres, sont plus proches de l'idée fonctionnaliste des conditions de distinction :

1) Cas de résistance paradigmatic. D'après Terrel (1975), en espagnol de Cuba la réalisation [s] est préservée dans les contextes où elle joue un rôle grammatical, notamment pour le pluriel. D'après Ariza (1997), en Andalousie orientale, la perte de /-s/ est généralisée, mais il est remplacé, en ce qui concerne la marque du pluriel, par une ouverture vocalique.

2) Cas des conditions de distinction. D'après Poplack (1980), la disparition du /-s/ de pluriel ne présente pas de caractéristiques spécifiques par rapport à d'autres contextes. L'auteure suppose que le caractère redondant du pluriel en espagnol standard permet la réduction de marques. Mais, toujours d'après elle, il n'y a jamais d'ambiguïté : que ce soit le contexte sémantique ou pragmatique, l'accord verbal, la forme de quelques déterminants, l'apparition de [-h], surtout dans le déterminant ou même de [s] dans n'importe quel élément du Groupe Nominal, il y a toujours un élément assurant le marquage. Ariza (1997) donne un aperçu très proche pour ce qui est de l'Andalousie occidentale : il y a réalisation Ø mais certains facteurs contextuels (quelques déterminants masculins, mots à consonne finale dont le pluriel se forme avec une voyelle, accords redondants) préservent le marquage du pluriel. En outre, les données de Vida (2004) sur le dialecte de Malaga confirment que le fait d'être une marque de pluriel peut ne jouer aucun rôle dans la conservation d'une réalisation phonétique quelconque.

Malgré cette disparité de résultats, il y a un point sur lequel aussi bien Ariza (1997:143) que Poplack (1980:376, n. 6) ou Vida (2004:65) s'accordent : la réalisation Ø n'est pas un processus phonologique mais une solution parmi les autres dans un processus phonétique. Il me semble que la meilleure façon de le prouver, c'est d'observer que le pluriel des mots terminant en consonne fonctionne avec la règle [s] -> [es] / C_#, c'est-à-dire que seulement la présence d'un phonème /s/ justifie l'apparition de /e/. Or, /e/ continue à apparaître avec la réalisation [Ø] (*camión* / *camione*).²¹ Autrement dit, il est clair que la situation de certains dialectes hispaniques correspond à la possibilité évolutive (1) que j'ai écartée pour l'évolution du français : (1) S₁ -> [RPhon₁ > RPhon₂], le changement dans la représentation phonologique consistant en l'émergence d'un super-archiphonème pour la position /-s/ (cf. Vida 2004:65). Il nous reste à savoir s'il ne s'agit que d'une question de temps ou s'il y a des raisons pour affirmer qu'une évolution à la française est très improbable. Si c'est une question de

temps, la possibilité évolutive (2) $[S_1] > RPhon_1 > RPhon_2 \rightarrow [S_2]$ serait, en conséquence, acceptable même pour le français. Mon idée, pourtant, est que (2) ne peut pas se produire lorsqu'il s'agit d'un changement phonétique local et que la RPhon fait partie d'un ensemble de changements (comme l'a montré la philologie du XIX^e siècle), tel que le propose (3) $[S_1 \rightarrow RSynt_1, RMorpho_1, RPhon_1] > [S_2 \rightarrow RSynt_2, RMorpho_2, RPhon_2]$. J'aimerais aussi montrer que ce changement n'obéit à aucun dessein téléologique, ni à aucune réaction face à l'érosion phonétique, mais à la confluence de plusieurs changements locaux indépendants dans un ensemble pouvant produire un nouvel « algorithme apprenable » pour le nombre. Voyons quels sont ces changements locaux n'existant pas ou isolément, dans d'autres langues romanes :

(A) *Déterminants définis.*

(1) Article : Le féminin n'a jamais eu une forme spécifique au pluriel. En ancien français, la forme *les* (sujet et régime pluriel) est la même que celle du régime pluriel du masculin. Lorsque la déclinaison disparaît, nous avons *le-la/ les*, où le pluriel ne fait pas la différence de genre.

(2) Démonstratifs²² : les pronoms et déterminants démonstratifs (*i)cist*, (*i)cil*, représentant à l'origine une opposition sémantique, possèdent une déclinaison plus riche qui se réduit progressivement mais qui ne prendra sa forme actuelle qu'au XVII^e siècle (cf. Zink 1989:80 et ss.). On peut résumer le processus en disant que leurs féminins possédaient au départ une forme spécifique au pluriel : *cestes* (opposée au masculin. *cez*) et *celes* (opposée au masculin *ceus*). Puis, deux changements se sont produits au XIII^e : devant un nom commençant par une consonne, les pluriels masculin et féminin du premier démonstratif et le pluriel masculin du deuxième ont convergé en *ces* et produit une première neutralisation de l'opposition sémantique, tandis que le déterminant féminin du deuxième gardait le pluriel *celles* et que les pronoms gardaient l'opposition *ceux*, *celles*. Puis un déterminant masculin *ce* s'est développé par analogie avec l'opposition *le / les*. Enfin, en moyen français, les formes du paradigme *cil* sont devenues un paradigme exclusivement pronominal (*celui*, *celle*, *ceux* et *celles*) par analogie avec *lui*, *elle*, *eux*, *elles*)

(3) Possessifs : ceux de la 1^e, 2^e et 3^e personnes du singulier évoluent plus ou moins comme l'article. Le cas régime pluriel était le même pour le masculin et le féminin et a fini par s'imposer (*mes*, *tes*, *ses*). Pour les deux premières personnes du pluriel, il y avait deux formes possibles pour le pluriel : *nostres / vostres* ou *noz / voz*. Les deux premières ont disparu. D'ailleurs, au XIII^e siècle, le /o/ de *noz*, *voz*, aurait dû passer à /u/, mais cette évolution ne s'est pas produite (cf. Zink 1989:122). Pour finir, la forme *lor* (*illorum*) était au départ invariable.

Si nous essayons de faire un bilan, nous constatons que plusieurs facteurs ont permis la formation d'un paradigme cohérent des définis en français oral : a) pour l'article et le possessif, l'opposition masculin / féminin était appauvrie au pluriel pour le cas régime ; b) c'est justement la forme du cas régime qui reste après la disparition de la déclinaison, c) le système des déterminants démonstratifs se réduit à un seul item, celui pour qui l'opposition masculin / féminin s'est appauvrie au pluriel, d) les formes adjectives *nostres* - *vostres* disparaissent et *noz* - *voz* n'évoluent pas à /nu/ et /vu/. Il est facile de constater qu'après la perte de /-s/ le paradigme restant garde la totalité des oppositions, sauf pour *leur* / *leurs* (qui n'a pas d'opposition de genre et dont la flexion de nombre est tardive).

Une comparaison avec ce qui résulterait en espagnol de la disparition des allophones [s], [h] ou des voyelles ouvertes ou allongées, nous fait constater que l'opposition singulier / pluriel ne serait marquée, pour les mots terminant par une voyelle, que dans les cas où apparaissent l'article ou les démonstratifs masculins (*el-este-ese-aquel libro* / *lo-esto-eso-aquello libro*). L'ensemble des possessifs et tous les féminins ne pourraient pas la marquer (par exemple, *mi libro* / *mi libro*, *su libro* / *su libro*, *esta casa* / *esta casa*, *la mesa* / *la mesa*, etc.). Cela suffit pour pouvoir affirmer, ne serait-ce que d'une façon très informelle, que l'expression du nombre ne serait pas un système « apprenable » en espagnol, tandis que celle du français l'est devenue indépendamment du suffixe /-s/. On pourrait aimer voir dans ce dernier cas l'effet de la main invisible prônée par Keller (1990), mais je ne vois pas pourquoi les français y auraient droit et les andalous ou les cubains non.²³

(B) *Les quantifieurs.*

(1) Déjà en ancien français commence une évolution qui va changer complètement à la fois le paradigme et les constructions où apparaissent des quantifieurs (cf. Barra-Jover 1992 d'où procèdent les informations qui suivent). Dans les tous premiers textes, les quantifieurs formant un Groupe Nominal avec le nom étaient accordés en nombre et genre. C'est le cas de *moult* (remplacé ultérieurement par *beaucoup*) et *tant*. Par exemple²⁴ :

(10) *Alexis* 112, Par moltes terres fait querre son enfant

(11) *Roland* 3090, Escuz unt genz, de multes cunoisances

(12) *Alexis* 471, Sire Alexis, tanz jorz t'ai desidret

(13) *Roland* 1401-2, Tant'haste i ad e fraite e sanglente / tant gunfanum
rumpu et tant'enseigne

À cause d'un processus suivi aussi par les adverbes *assez* et *trop*, ils vont s'intégrer dans la construction Qu *de* N. D'autres termes suivront plus tard le même chemin (*tellement, beaucoup, peu*)

(2) Bien entendu, d'autres formes adjectivales restent. Ce sont celles qui ne peuvent quantifier que les noms comptables et qui, partant, ne sont pas en opposition avec un singulier : *des, plusieurs, quelques, certains, nombreux, divers*. Certains gardent une opposition de genre, mais ceci n'a aucune incidence sur le nombre. En revanche, trois déterminants présentant l'opposition masculin / féminin et singulier / pluriel, *nul - nulle / nuls - nulles, aucun - aucune / aucuns - aucunes, chacun - chacune / chacuns - chacunes*, vont subir quelques changements lors du passage au moyen français : *aucun* remplace *nul* dans les contextes négatifs et perd le pluriel (des formes modernes comme *d'aucuns* ne sont que des vestiges de son emploi en contextes affirmatifs), *chacun* évolue à la forme réanalysée *chaque* et perd aussi le pluriel. Le seul déterminant quantifieur à garder une opposition masculin / féminin et singulier / pluriel est *tout-toute / tous-toutes*, mais il apparaît au pluriel, sauf dans certaines expressions figées, avec un autre déterminant de la série des définis.

Si nous examinons, à nouveau, les conséquences de tous ces changements par rapport à l'espagnol, nous constatons qu'ils ont aussi préparé le terrain à la disparition du suffixe du pluriel en français. Nous observons que les quantifieurs pouvant apparaître dans l'opposition massif / comptable (*beaucoup, tant, assez, trop, tellement, peu, un peu, pas mal* et autres) ont perdu toute flexion et apparaissent dans la construction Qu *de* N. Cela a fait qu'à partir du moyen français, l'opposition massif / comptable est déterminée par les propriétés sémantiques de la tête nominale plutôt que par la forme du quantifieur. Si nous observons l'exemple (13), nous voyons que *tant* accordé peut, en ancien français, quantifier au singulier des entités comptables sous un mode massif, ce qui n'est plus le cas en français écrit classique avec *tant* non accordé et les autres. En revanche, en espagnol, ce sont les variations en nombre du quantifieur qui imposent l'opposition massif / comptable, et ceci, indépendamment des propriétés sémantiques hors contexte du nom. Sont ainsi possibles des contrastes comme *veo mucho coche por todas partes, veo muchos coches por todas partes* ou des tournures comme *esto es mucho coche para ti* ('cette voiture est trop pour toi'). A partir du moyen français, il n'existe que la possibilité *beaucoup de voitures* et les oppositions sémantiques de l'espagnol sont inaccessibles indépendamment de la possibilité de marquer le nombre sur le nom car les noms comptables n'y apparaissent qu'au pluriel. Il n'y a qu'avec le partitif que ce type de procédé est possible mais dans des conditions très spécifiques comme dans l'exemple rebattu *il y avait du chat partout* où le « reclassement » a été fait aussi physiquement. D'ailleurs, en espagnol, toutes les

possibilités vues disparaissent s'il n'y a pas de quantifieur (cf. *veo coches por todas partes*, **veo coche por todas partes*, **esto es coche excesivo para ti*).

Si nous ajoutons à ceci la formation et l'extension du partitif à partir du XIII^e siècle, nous pouvons affirmer que, tandis qu'en français l'opposition massif / comptable est devenue indépendante des oppositions de nombre sur le nom et sur le quantifieur, en espagnol elle en est devenue complètement dépendante car le reclassement y est un procédé essentiel. Dans la même ligne, nous observons aussi que les quantifieurs accordés en français écrit sélectionnent uniquement des noms comptables au pluriel (ainsi, **il me reste quelque livre* ne s'oppose pas à *il me reste quelques livres*), ce qui fait que le pluriel n'est pas en opposition avec le singulier. En espagnol, par contre, les oppositions comme *un-una / unos - unas*, *algún -alguna / algunos - algunas*, *cierto - cierta / ciertos - ciertas* introduites sur les noms (comptables ou massifs) sont pertinentes dans tous les cas, comme on l'a vu avec les exemples de *alguna pregunta*, *algunas preguntas* de la note 10.

(C) *Les noms nus.*

Bien que certains contextes non prépositionnels permettent encore en français moderne la présence de noms sans aucune détermination (cf. Anscombre 1986a et 1986b, Curat 1999), ces contextes se sont fortement réduits depuis l'ancien français. À l'origine, la forme *de* de l'ancien français était dépendante de la présence d'autres déterminants dans son Groupe Nominal ou de la présence d'autres quantifieurs dans la phrase (cf. Englebert 1996) et soumise à de fortes contraintes d'emploi. Ces contraintes étant progressivement levées, les Groupes Nominaux où *de* apparaissait avec d'autres déterminants ont produit des partitifs *du*, *de la* et le quantifieur *des* et les phrases où *de* apparaissait avec des quantifieurs ont donné lieu à une construction *de N* où *de* est un quantifieur contrôlé par un autre (cf. Hulk 1996, Muller 1997) soit dans les constituants *Qu de N* soit à distance (phrases négatives, par exemple). Nous avons déjà parlé de l'incidence des constructions *Qu de N* dans le système de nombre. Il ne sera pas nécessaire de trop insister pour faire remarquer que le développement de *du* partitif et de *des*, très souvent corrélats des noms nus de l'espagnol, met à l'abri des oppositions morphologiques de nombre les contenus sémantiques qui en dépendent en espagnol. En effet, dans cette langue, les pluriels sans déterminant (comme dans *vio entrar mujeres*, lit. 'il vit entrer femmes') possèdent des caractéristiques les opposant aux Groupes Nominaux définis ou quantifiés : ils ne sont pas associés à une présupposition de pluralité,²⁵ ils sont non délimités, ils sont génériques et ils sont non inclusifs (cf. Laca 1996).

Même si certains aspects ont été abordés très superficiellement, il me semble possible d'affirmer que plusieurs évolutions commencées en ancien français, c'est-à-dire bien plus avant que le /-s/ ne disparaisse, ont constitué un système grammatical où le nombre est exprimé par des moyens morphologiques différents et dissocié de certaines oppositions sémantiques. La disparition de /-s/, lorsqu'elle arrive pour des raisons phonologiques indépendantes, n'a pas produit de grande perturbation en français oral parce qu'un système où la suffixation du nom n'était pas la clé s'était déjà formé grâce à la confluence des facteurs évoqués. Rien de tout cela ne s'est produit en espagnol. C'est pourquoi on peut conclure que l'évolution du pluriel en espagnol correspond à la possibilité (1) $S_1 \rightarrow [RPhon_1 > RPhon_2]$ et que celle du français correspond à la possibilité (3) $[S_1 \rightarrow RSynt_1, RMorpho_1, RPhon_1] > [S_2 \rightarrow RSynt_2, RMorpho_2, RPhon_2]$.

Il y a peut-être lieu de se poser une question épineuse, car sa réponse aurait des conséquences sur notre façon d'envisager l'avenir de certains dialectes hispaniques : si les changements locaux indépendants du français n'avaient pas eu lieu, le suffixe du pluriel aurait-il été préservé sous une forme ou une autre de façon à garder le système du français écrit ? Il me semble impossible de donner une vraie réponse à une telle question, mais il y a de petits indices nous indiquant qu'une marque quelconque aurait pu survivre. Ainsi, en emploi pronominal, deux quantifieurs ont gardé une marque du pluriel : /*kɛlkoə*, *kɛlkzə*/ et /*tu – tus*/. C'est peut-être un hasard, mais ce sont deux des rares quantifieurs possédant la particularité de marquer l'opposition de genre au pluriel et le dernier ne marque pas le pluriel lorsqu'il est déterminant. En dehors des items qui nous intéressent ici, un autre quantifieur, *plus*, a préservé la forme /*plys*/ dans les contextes où il est affirmatif. Tout ceci ne veut pas dire grand-chose, bien entendu, mais nous aide à accepter que la disparition du /-s/ n'est pas complètement irrévocable.

Un premier bilan de tout ce que nous avons vu nous permet de dire que, dans un bon nombre de dialectes romans, il y a eu une évolution du /-s/ coda. Étant donné que /-s/ est, dans quelques contextes, le morphème du pluriel, cette évolution phonétique pourrait entraîner un changement dans la représentation phonologique de la morphologie du nombre. Mais, en français, lorsque ce changement intervient, d'autres qui se sont déjà produits localement dans différents domaines de la morphologie et de la syntaxe font que le système morphologique représenté ne soit plus le même.

J'aimerais insister une dernière fois sur le caractère local et indépendant des changements qui, rassemblés, ont produit un système de pluriel nouveau et différent de celui des autres langues romanes. Il s'agit, parfois, d'évolutions qui ont aussi eu lieu dans les autres langues romanes mais sans conséquences majeures. Par exemple, en espagnol, de même qu'en français, les formes plurielles *todos* / *todas* + N n'existent plus

en dehors de certaines expressions figées et la présence d'un autre déterminant est obligatoire. Mais ceci n'a eu aucune incidence sur l'expression du pluriel, puisqu'il n'y a pas de lien entre les deux faits. Quant aux évolutions exclusives du français, elles s'expliquent pour des raisons complètement disparates et difficiles à relier entre elles. La réduction des déterminants démonstratifs à une seule forme, précisément celle où le pluriel appauvrit l'opposition de genre et s'aligne avec les autres formes en /-e/, s'explique pour des raisons sémantiques et pragmatiques bien éloignées du nombre qui en faisaient la seule forme susceptible de rester comme démonstratif unique du français (cf. Marchello-Nizia 2004). L'apparition de la construction *Qu de N* est le résultat de l'évolution de *de* comme quantifieur avec des propriétés spécifiques, et de l'évolution de l'ordre des constituants de la phrase (cf. Barra-Jover 1992). Pour ce qui est du *de* qui va produire le partitif *du* et le déterminant pluriel *des*, il s'agit de l'extension d'une construction déjà possible en latin dans certaines conditions mais que d'autres langues romanes n'ont pas développée.²⁶ Qui plus est, le développement du partitif n'entraîne pas nécessairement la disparition des noms sans déterminant. En occitan, il apparaît en alternance avec la forme nue. Par exemple, *al copat erba / al copat d'erba* ('j'ai coupé de l'herbe'), *cantar canties / cantar de canties* ('chanter des chansons') (cf. Fernández González 1985:247).

3. Du français écrit au français oral du point de vue des locuteurs. Si les explications précédentes sont correctes, nous pouvons déjà comprendre pourquoi un changement non trivial²⁷ peut avoir lieu sans que le système traverse une période d'écroulement suivie d'une reconstruction. Autrement dit, les locuteurs du français n'ont jamais dû ressentir que l'expression du pluriel ne fonctionnait pas bien, de même que les locuteurs de l'espagnol caraïbe ou andalou ne le font jamais (sauf s'ils le comparent à quelque chose qui leur est présenté comme le modèle à suivre, bien entendu). Il se peut, d'ailleurs, que dans une langue sans tradition écrite les choses se passent, sans plus, de cette façon. Mais les langues à tradition écrite peuvent faire que deux grammaires qui se succèdent naturellement dans le temps coexistent dans une situation donnée, comme la lecture à haute voix d'un texte ou la prise de notes d'une intervention orale. Ces situations devraient être décrites comme autant de cas de traduction simultanée d'une grammaire à une autre, mais avec la particularité que le traducteur ne sait pas qu'il l'est. Ceci revient à dire que ce que nous avons vu dans la section 2 sur l'évolution diachronique du pluriel ne nous aide en rien à comprendre le rapport synchronique actuel entre français écrit et français oral. Bien entendu, ce problème peut être abordé d'un point de vue psycholinguistique, de façon à observer ce qui a été présenté ici comme la coexistence de deux grammaires, comme l'interaction entre deux modules de

la cognition. Mais, outre le fait que, jusqu'à présent, le point de vue psycholinguistique a surtout abordé le problème de l'influence de l'orthographe sur la reconnaissance auditive des mot isolés, observer les choses avec la méthodologie diachronique a un certain intérêt pour des raisons très simples : l'étude des changements ayant eu lieu dans le passé se fait à partir des données écrites, notamment, à partir de l'examen de ce qui pourrait être considéré comme des fautes. Ce sont ces fautes qui le plus souvent permettent d'imaginer la « vraie grammaire » du locuteur (cf., par exemple, Frei 1929) et, par conséquent, l'état d'un changement en cours. Appliquer cette méthodologie à la situation actuelle du français peut nous aider à mieux comprendre le rapport entre les deux grammaires et peut aussi, en retour, nous aider à mieux comprendre les données fournies par les textes anciens pour des états de langue n'offrant pas d'autre source d'information. Mais nous avons besoin, avant tout, de préciser les caractéristiques des données écrites qui seront utilisées.

3.1. Quelques précisions sur le français écrit et le français oral informels. Il va sans dire que la manifestation de la capacité langagière des francophones n'est pas bien cernée si l'on se borne à la description du français écrit et du français oral tels qu'on les a traités jusqu'ici. L'introduction de variantes informelles s'avère essentielle pour bien comprendre la situation évolutive. Ainsi, parler de français oral informel est une façon de désigner les productions orales n'étant pas conditionnées par le français écrit, par exemple, la liaison que Encrevé (1988) appelle « variable » est variable en français oral, mais n'existe pas en français oral informel. Parler de français écrit informel est une façon de désigner les productions écrites conditionnées par le français oral ainsi que par le français oral informel. Ceci présuppose, bien entendu, que le standard normatif est toujours le français écrit, ce qui me semble évident. La véritable opposition entre deux grammaires est manifestée par l'opposition entre le français écrit et le français oral informel, le français oral et le français écrit informel étant des registres instables, résultat de la coexistence des deux premiers. Il est, à mon avis, clair que le contraste entre le français écrit et le français oral informel n'est pas comparable à ce qui se passe dans n'importe quelle langue. Deux aspects me semblent être universels : a) la différence de canal (et, partant, des capacités cognitives mobilisées) entraîne, par nécessité, des différences touchant à la complexité configurationnelle ainsi qu'à l'aménagement du contenu informationnel qui lui est associé et b) il y aura toujours un écart plus ou moins élevé entre les représentations graphiques des phonèmes et leurs réalisations phonétiques. Mais ces deux aspects n'impliquent pas nécessairement l'existence de deux grammaires, comme c'est le cas en français moderne où il est tout simplement impossible d'imaginer un locuteur reproduisant fidèlement la morphologie

de l'écrit à l'oral. Le contraire est toujours plus facile à imaginer puisque c'est le sens de l'évolution et certains exemples récents, comme les SMS, montrent que c'est possible, ce qui nous amène à accepter que, du point de vue sociolinguistique, il y a un contraste entre français écrit, d'un côté, et français écrit informel et français oral informel de l'autre, ces derniers pouvant constituer ce que Massot (2003) désigne comme français « démotique ». Le français oral « formel » est une entité presque artificielle (c'est-à-dire qu'il n'est pas la manifestation d'une grammaire intériorisée par un individu).²⁸ Ajoutons à ceci que le français écrit informel se manifeste sous au moins trois formes : involontaire, négligée et volontaire. Les fautes dans un texte se voulant bien écrit ne sont pas la même chose que ce qui apparaît dans un texte où l'on ne se soucie pas de la correction (comme il arrive très souvent dans les courriers électroniques) où que ce qui apparaît dans un texte affichant la volonté de créer un nouveau code (comme il arrive dans les SMS) et qui ne saurait être désigné comme des « fautes ».

Dans ce qui suit, nous allons nous concentrer sur les données correspondant à la dimension involontaire du français écrit informel, car elle me semble la seule nous permettant de comprendre le conflit (ou l'entente) entre les grammaires, les deux autres manifestations étant un symptôme, que je crois récent, de renouveau.

3. 2. Analyse d'un corpus de français écrit informel. Les données qui suivent sont extraites d'un corpus de copies d'étudiants universitaires.²⁹ Il m'a semblé que les conditions de production (assez de temps pour la réflexion, prétention de correction, opportunité de relecture, mais en même temps concentration sur le contenu) étaient adéquates pour repérer des tendances dans les types de fautes si jamais il y en avait. J'ai fait aussi (mais exceptionnellement) référence à des textes imprimés (journaux, prospectus, affiches et autres). Le corpus n'a pas été informatisé et les chiffres offerts doivent être considérés comme ayant un certain degré d'erreur. D'ailleurs, je n'ai pas procédé à des calculs entre les cas possibles d'erreur et les erreurs commises. Tout ce qui suit doit donc être interprété comme des indices nous permettant de mieux comprendre le rapport entre les deux grammaires quant à la réalisation du nombre, sans aspiration à démontrer statistiquement quoi que ce soit.

La première question à nous poser est de savoir si les marques écrites du pluriel sont soumises aux mêmes types de faute que n'importe quel autre signe graphique n'ayant pas de réalisation phonétique. En cas de réponse affirmative, il n'y aurait rien à ajouter car les fautes seraient alors indépendantes de la confrontation entre grammaires qui nous occupe. Si la réponse est négative, ce qui est le cas, on a le droit de supposer que le problème peut être posé en termes autres que strictement orthographiques.

En effet, il est relativement facile de constater que la disparition de *-s* n'est pas une simple question de « distraction orthographique » et ceci pour trois raisons. Premièrement, dans des mots où la présence ou absence de *-s* n'implique pas d'alternance singulier / pluriel, il n'y a pas de fautes (ou très rarement). Ainsi, des mots utilisés régulièrement comme *plus, temps, sens, cas, pas, alors, toujours, dans, français, gaulois, patois*, ou les premières personnes du pluriel (assez utilisées) comme *avons, prenons, pouvons*, gardent systématiquement le *-s* même chez les locuteurs faisant de très nombreuses fautes de pluriel. La première idée nous venant à l'esprit est, bien entendu, que c'est le caractère fixe du *-s* qui garantit la bonne orthographe, mais les choses ne sont pas aussi simples car, d'un côté, d'autres formes « invariables » mais comportant un *-s* de pluriel comme *entre autres* ou *en termes de* apparaissent très souvent (la dernière presque systématiquement) sans *-s* dans les copies dépouillées ou ailleurs ; d'un autre côté, les enfants en période d'apprentissage de l'écriture font des fautes de façon indiscriminée que le *-s* soit fixe ou non. Deuxièmement, l'apparition de la troisième personne du singulier à la place de celle du pluriel (faute très fréquente) se fait toujours en respectant l'orthographe. Troisièmement, l'utilisation de *-s* dans des contextes où la marque du pluriel ne doit pas apparaître ne peut pas être traitée comme un cas quelconque d'hypercorrection (comme, par exemple, les doubles consonnes), dans la mesure où ces apparitions sont prédictibles et qu'il est possible d'expliquer les motifs de la présence de *-s*, comme nous le verrons plus loin.

Une fois accepté que les fautes de pluriel sont motivées par un problème qui dépasse la simple orthographe, nous devons alors accepter que les fautes découlent d'une interprétation du *-s*. Dans ce cas, la première idée qui nous vient naturellement à l'esprit est que les fautes sont le résultat de la projection des marques phonétiques du français oral sur le français écrit. Autrement dit, les marques écrites ayant un corrélat quelconque à l'oral pourraient être, pour ainsi dire, sauvées à l'écrit. Par exemple, le *-s* de *les* sera plus facilement préservé que le *-s* de *voitures*. Or, tout en étant correcte, sous cette formulation, cette prédiction pourrait nous amener à d'autres prédictions incorrectes par rapport aux données.³⁰ Nous pouvons, en effet, affirmer que la projection de l'oral joue un rôle déterminant dans la préservation du *-s* dans des contextes où il représente une variation vocalique en français oral (par exemple, *le / les*), mais qu'elle ne joue pas de rôle déterminant dans la perte ou la préservation du *-s* quand il n'est pas associé à une variation vocalique (par exemple, *voiture / voitures*). Voyons le pourquoi de cette affirmation. Si le seul facteur concernant la préservation de *-s* était le français oral, alors la perte de *-s* devrait être, en général, aléatoire là où le français oral n'intervient pas. Mais la comparaison entre les fautes concernant les Groupes Nominaux avec article défini et démonstratif (il n'y a pas assez de données

pour les possessifs) avec d'autres cas nous pousse à aller plus loin dans l'analyse. Outre le fait que le nombre d'erreurs relevées pour l'article et le démonstratif est très réduit par rapport à d'autres types, celles qui ont été relevées semblent, en effet, aléatoires. Ainsi, il n'y a que 7 cas comme (14), parmi lesquels 3 appartiennent à ED40 (voir note 30)

(14) ED1. *Les lettre* autour se font absorber

Dans 4 autres cas où le nom est suivi d'un adjectif, le -s ne disparaît que sur le nom, comme dans (15)

(15) ED2. ensuite il faut vérifier que *les changement phonétiques* correspondent à la langue...

Et il y en a 3 comme (16), où le Groupe Nominal est singulier mais, pour des causes qui ne peuvent être qu'accidentelles, apparaît sur le nom -s:

(16) ED10. En fonction des différentes régions *la créations* d'une langue nationale se fit...

Pour le démonstratif, j'ai relevé 7 exemples comme (17) où le -s de pluriel disparaît sur le nom, mais aussi 4 comme (18) où le -s apparaît dans un Groupe Nominal singulier :

(17) ED83. Grâce à *ces déclinaison* on pouvait dire aquae cuppa

(18) ED31. Nous allons tenter d'expliquer *ce mécanismes* en prenant l'exemple du verbe être

Si tous les autres cas suivaient ce patron, on pourrait dire que là où il n'existe pas de corrélat phonétique c'est le hasard qui intervient. Cependant, si nous comparons ces résultats à ceux obtenus dans d'autres contextes, nous pouvons, d'un côté, constater qu'à ce groupe aléatoire s'oppose un autre plus abondant et régulier et, d'un autre côté, trouver des pistes pour comprendre l'origine de l'ensemble des fautes régulières :

1) Il y a 28 cas de *Des* + N (+Adj) où le -s du nom disparaît, *des* étant ici, bien entendu, le quantifieur. Par exemple :

(19) ED14. Par exemple on peut observer dans différentes langues romanes *des rapprochement* de graphie pour un mot de même sens

(20) ED15. quand le changement supprime le morphème et ce dernier provoque aussi *des changement syntaxique*

Il y a 12 cas où *des* provient de la fusion de la préposition avec un déterminant, comme dans :

(21) ED21. en Espagne la langue nationale s'est imposé par la force à la suite *des reconquête*

(22) ED94. Le latin vulgaire donne lieu à l'appauvrissement *des déclinaison*

Pour déterminer si ces contrastes sont interprétables, nous pouvons les comparer aux fréquences d'apparition des Groupes Nominaux avec ces déterminants dans un corpus constitué par tous les articles publiés dans *Le Monde* en 2002. La proportion des

occurrences de *les/des* (*de* + article) y est de 86% et celle de *des* y est de 14 %.³¹ Quant à nos fautes, la proportion est de 40% de fautes de *les/des* (*de* + article) et 60% de *des*. Ceci revient à dire qu'alors que le risque statistique de faire une faute avec *les* est 6 fois supérieur à celui de *des*, les étudiants font 1,5 plus de fautes avec *des*. Il me semble que ce résultat invite à l'interprétation.

2) Dans les constructions (Dét +) N + Adj (+ Adj), il y a 69 cas où seuls Dét (s'il apparaît, ce qui est le cas le plus répandu) et N gardent -s, tandis que le ou les adjectifs le perdent. Par exemple :

(23) ED9. la formation de la langue nationale échappe *aux critères linguistique*

(24) ED52. On trouve dans certaines parties americaine, au sud, un espagnol avec *des habitudes phonetique indienne*

(25) ED79. Le latin aura des traces de substrat (*langues celtique*)

En revanche, il n'y a que 5 occurrences du cas opposé où le -s disparaît du nom mais non de l'adjectif. Par exemple :

(26) ED44. Ces différences mènent *aux langue romanes*

Ces deux cas prouvent, me semble-t-il, que la perte ou préservation de -s dans les contextes sans variation vocalique est le résultat d'une certaine interprétation de cette marque de la part des locuteurs. Une hypothèse possible est que le suffixe -s tend à être préservé dans des contextes où il est interprétable sémantiquement et ceci dans deux sens qui sont illustrés par les deux cas que nous venons d'examiner.

Premièrement, les données sur les occurrences de (Dét +) N + Adj où l'adjectif ne porte pas de marque nous permettent d'avancer l'idée que le suffixe tend à disparaître des éléments où il est le résultat d'une règle d'accord ; autrement dit, dans les cas où il n'est pas interprétable comme la spécification d'un trait inhérent de l'item concerné lequel, dans les termes de Corbett (2000), n'est pas la source mais la cible de l'accord.³² Ceci nous est facilement confirmé dans notre corpus par les 60 cas d'adjectif attributif ou de participe passé apparaissant au singulier avec un sujet pluriel. Par exemple :

(27) ED110. car les textes de cette époque sont très *resemblant* des textes actuel

(28) ED43. Ces peuples vont se mettre à apprendre le latin sans y être *forcé*

Il n'y a, d'ailleurs, que trois exemples clairs de participe pluriel avec antécédent singulier, comme dans :

(29) ED10. l'Italien ne s'est pas beaucoup *répandus* au delà de ses frontières

Bien entendu, la même chose se produit avec le suffixe de pluriel des verbes à la troisième personne. Il y a 55 cas de Groupe Nominal sujet pluriel avec un verbe au singulier.³³ Par exemple :

(30) ED17. Lorsqu'il y a un pôle économique toutes les personnes *s'y regroupe*

(31) ED24. Seuls quelques langues *existe* encore aujourd'hui

(32) ED58. et les personnes cultivées de cette époque *apprennait* le latin classique

Et qui se produisent, en deux occasions, avec des verbes irréguliers :

(33) ED83. on peut dire du fait que les déclinaisons des cas *n'est* plus maîtrisé

(34) ED98. Certaines évolutions du système flexionnel latin *a* eu lieu en Protoroman

Deuxièmement, le suffixe semble être interprété lorsqu'il marque une opposition sémantique avec le singulier. A l'écrit, le -s dans *les livres* marque une opposition sémantique avec *le livre*, tandis que le -s de *plusieurs livres* ne marque pas d'opposition car c'est le quantifieur qui introduit lexicalement le pluriel. Ceci pourrait être l'explication aux données concernant le -s du nom (celui du déterminant est protégé par la phonétique) dans les Groupes Nominaux avec *les* et *des* (Qu). En effet, c'est dans les contextes où *des* est un quantifieur introduisant lexicalement le pluriel que le -s disparaît le plus facilement du nom. Les données provenant d'autres quantifieurs qui, malgré leur fréquence d'apparition très réduite à côté de celle de l'article, comportent de nombreuses fautes nous le prouvent. Avec la particularité que, le -s du quantifieur n'étant pas soutenu par une différence phonétique quelconque, elle peut aussi disparaître. Voici les cas répertoriés dont la quantité justifie leur mention isolée :

(1) *Certains*

7 cas de *certain* + NØ. Par exemple :

(35) ED76. Nous pouvons ajouter que *certain* *changement* sont provoqués par l'accent

4 cas de *certain* + NØ. Par exemple :

(36) ED29. en effet on peut le prouver grâce à *certain* *texte littéraire ou manuscrite*

2 cas de *certain* + Ns. Par exemple :

(37) ED15. elles gardent *certaine* *propriétés*

(2) *Plusieurs*

8 cas de *plusieurs* + NØ. Par exemple :

(38) ED77. C'est rare qu'au bout de *plusieurs* *generation* une langue laisse des traces

3 cas de *plusieur* + NØ. Par exemple :

(39) ED62. car il est latent et peut rester *plusieur* *siecle* sans apparaître

2 cas de *plusieur* + Ns. Par exemple :

(40) ED111. au sein d'un pays ou de *plusieur Nations*

(3) Numéraux

14 cas de Num + NØ. Par exemple :

(41) ED37. le rapport entre *les deux changement* peut être expliquer ainsi

(42) ED100. et avait *trois syllabe*

(43) ED38. Le pluriel qui se manifestait sous *5 cinq forme* dans le latin (*sic*)

Si nous sortons des quantifieurs accordés en français écrit et regardons ce qui arrive avec les Groupes Nominaux du type Qu de N, la situation est la même. Il y a 14 cas de *beaucoup de* NØ. Par exemple :

(44) ED60. Le latin introduit *beaucoup de nouvelle chose*

(45) ED110. En espagne, il y a *beaucoup de dialecte parlé*

(46) ED18. Elle utilise peu de moyen pour créer *beaucoup de variation flexionnelle*

Et 12 cas concernant d'autres quantifieurs dont voici 5 exemples :

(47) ED100. n'ayant pas *assez de soldat* pour s'occuper de tous les états

(48) ED105. il existait un *trop grand nombre de dialecte*

(49) ED78. problème de portée : *pas mal de probleme phonologique, peu de problème morphologique*

(50) ED12. il existe *autant d'idiolecte* que de locuteur

(51) ED92. comment expliquer qu'une langue ait laissé *tant de trace* sur une autre

Enfin, des Groupes Nominaux incluant d'autres termes pouvant désigner une pluralité, comme *ensemble* ou *groupe*, donnent lieu à 25 cas de perte de -s. Par exemple :

(52) ED18. c'est *un ensemble d'unité langagière* propre à *un groupe d'individu* pour qu'ils puissent communiquer entre eux

(53) ED9. l'Italie était en fait *un ensemble de région, de ville* parlant *toutes* un dialecte different

(54) ED25. Un idiolecte est *un ensemble de mot, de regle* qu'utilise une personne pour communiquer

(55) ED27. C'est le résultat du *regroupement d'un groupe d'idiolecte*

(56) ED33. Un substrat c'est avant tout *un groupe d'idiolecte* qui *vont* apprendre une langue

En résumé, à peine une vingtaine de fautes concernant les Groupes Nominaux avec déterminant défini, et plus d'une centaine de fautes concernant les Groupes Nominaux avec une quantification introduite lexicalement. C'est, à mon avis, une bonne raison

pour accepter que l'interprétation sémantique du -s y joue un rôle important. Nous pouvons formuler ce que nous avons vu jusqu'à présent de la façon suivante :

(57) (a.) Le suffixe du pluriel -s est toujours préservé lorsqu'il est soutenu par une réalisation phonétique

(b.) S'il n'est pas soutenu par une réalisation phonétique, il tend à être interprété donc préservé dans les unités où il représente un trait inhérent et non un trait d'accord.

(c.) Lorsqu'il représente un trait inhérent, le suffixe -s est interprété et donc tend à être préservé lorsqu'il est la marque de l'opposition avec le singulier. Lorsque la pluralité est déjà exprimée lexicalement par un quantifieur, le suffixe n'est pas interprété et tend à disparaître.

Mais nous pouvons aller un peu plus loin dans l'exploration du deuxième point en examinant deux autres cas étroitement reliés entre eux : les Groupes Nominaux où le nom apparaît sans déterminant ni quantification et les cas de marque inattendue de pluriel. Il y a, en effet, lieu de se demander sur quels critères un locuteur français décide d'utiliser le pluriel en français écrit lorsqu'il n'y a aucun type de spécification en français oral. Nous avons vu que la présence d'un quantifieur (ou équivalent) introduisant lexicalement la pluralité (comme *plusieurs* ou *beaucoup*) pouvait induire la disparition de la marque sur le nom. En revanche, en l'absence de quantification explicite ou d'une autre détermination quelconque, notre point (57b) nous permet de prévoir que seul le suffixe -s est en mesure de refléter en français écrit la pluralité sémantique. Par conséquent, dans ce cas il sera interprété. La situation sera la suivante : face à un contexte de Nom ou Préposition + Nom non quantifié, le locuteur qui écrit doit avoir recours à des connaissances encyclopédiques (quasi visuelles) en l'absence desquelles il doit décider intuitivement. De là, les nombreuses « fautes » dans les deux sens que j'ai pu répertorier mais que je me suis abstenu de comptabiliser, les limites entre l'acceptable et l'inacceptable étant floues. En voici un échantillon :

(A) Perte de marque

(58) ED2. Le changement phonétique provient souvent *d'accident* au niveau de la prononciation

(59) ED7. Les changements morphologiques n'agissent pas *en terme* de diffusion

(60) ED25. Le changement morphologique, lui, se fait à partir *de paradigme*, qui consiste à transformer le mot

(61) ED35. Mais c'est un pays qui après a été beaucoup colonisé mais *par région*

- (62) ED98. mais avec tout ce que le substrat gaulois et le superstrat francique y ont laissé *comme trace*
- (63) ED46. Cette évolution se fait dans le temps et *par étape*
- (64) ED58. Cela s'explique par le fait que le latin classique était une langue *d'érudit*
- (65) ED58. Avec le latin vulgaire on a vu l'apparition *d'auxiliaire* (...) pour marquer les formes passives
- (66) ED80. Il y a une redistribution du neutre, système riche des cas morphologique, système restreint *de préposition et de nom*
- (67) ED107. Si la graphie d'un mot change, sa décomposition *en morphème* change également

(B) Ajout de marque

- (68) ED14. Les dialectes se [créent] et grâce au centre de rayonnement, généralement *des lieux de cultes*
- (69) ED16. on ajoute seulement un suffixe. On ne fait pas changer *de catégories grammaticales*
- (70) ED20. Si on prend comme exemple, le français et le latin comme deux langues *d'études*
- (71) ED22. Nous avons des traces grâce aux moments *de bilinguismes*
- (72) ED23. Le latin s'impose car il devient la langue *d'échanges*
- (73) ED28. au point d'affaiblir des voyelles ou syllabes situés *côtes à côtes*
- (74) ED38. la théorie du substrat peut s'expliquer aussi par le fait que certains phonèmes qui existent en latin n'existaient pas dans les langues *d'origines*
- (75) ED60. On voit alors que le phénomène du substrat explique bien les choses, mais en laisse d'autres *sans réponses*
- (76) ED98. Entre eux [les morphèmes], il existe des rapports *d'exclusions*
- (77) ED112. Deux foyers *de résistances* subsistent

Il n'est pas d'ailleurs surprenant que ce type de faute se produise dans les textes imprimés, c'est-à-dire dans les productions écrites faisant l'objet d'un certain contrôle.

Par exemple :

(A) Perte de marque

- (78) Hier soir, *à bout de force*, je suis allé me plaindre au vrai patron de ces terres (T. Benacquista, *La commedia des Ratés*, Paris, Gallimard, 1991, p. 105)

- (79) Quinzaine du Documentaire du 21 mars au 5 avril avec *entre autre* :
Les enfants de Russie de ... (Prospectus Cinéma Dietrich)
- (80) Boîte à lettre (affiche sur une agence bancaire)
- (81) Huître (panneau devant un poste de vente d'huîtres)

(B) Ajout de marque

- (82) Lorsqu'un homme de la DGSE rejoint ses collègues *en costards impeccables* en leur lançant un « quand vous voulez »... (*Télérama*, 2829)
- (83) Le caporal Daniel Kenyon, 33 ans, et les caporaux en chef Darren Larkin, 30 ans, et Mark Cooley, 25 ans, ont plaidé *non coupables*... (*Le Monde* 21.01.05)
- (84) Robes de mariées (panneau)
- (85) Voyages en groupes (titre d'un prospectus de la SNCF)

La combinaison de perte et ajout peut donner lieu à des combinaisons multiples comme dans un *horaire d'ouvertures* figurant sur la porte d'un commerce.

Ce qui me semble crucial dans la relation d'une grammaire à l'autre c'est que le même signe graphique est plus visible dans certains contextes que dans d'autres. Une preuve indirecte mais très révélatrice nous est fournie par le cas suivant. Face au Groupe Nominal espagnol *una veintena de jefes de estado y de gobierno* que 9 étudiants de deuxième année de Langues Étrangères Appliquées devaient traduire, 2 ont traduit, tout en ayant devant les yeux les marques de nombre de l'espagnol : *une vingtaine de chefs d'états et de gouvernements* et *une 20e de chefs d'états et de gouvernement*.³⁴

Un dernier cas intéressant d'interprétation de -s nous est offert par les contextes distributifs. On pourrait dire que le suffixe y est réinterprété comme un moyen de marquer cette distributivité, car pour *chaque, chacun et chacune*, il y a une trentaine d'exemples où la marque du pluriel apparaît soit partout soit quelque part dans l'énoncé. Par exemple :

- (86) ED1. le sens de terme d'Idiolecte est une sorte de grammaire interne.
Chaque personnes en posèdent un
- (87) ED21. Car *chacune* des régions *parlaient un dialecte différents*
- (88) ED17. Par exemple *chaques individus* a une liste de toutes les productions qu'il peut emettre
- (89) ED27. En outre, comme le latin se mélange avec diférents dialectes, *chaques nouvelles langues (ou dialectes)* va avoir des propriétés différentes même si *elles ont* la même langue mère

(90) ED10. Un idiolecte est donc une grammaire qui est propre à *chaques être humain*

(91) ED27 Le latin serait aussi par conséquent, à l'origine de ces langues romanes qui ont évolué *chacunes de leurs côtés*

(92) ED116. On trouve plein de dialectes en Italie, *chacun ont leurs spécificités*

Jusqu'au point de devenir la « grammaire » d'un locuteur donné (dont l'orthographe, en général, est bonne), comme le prouvent les exemples suivants :

(93) ED13. de toute manière *chaques locuteurs* d'une langue *peuvent être influencés* par des personnes telles que...

(94) ED13. Dont *chaques dialectes*, après des reformes, *ont adoptés* une écriture différente

(95) ED13 Mais comme la grammaire était *différentes pour chaque dialectes*

Mais ce dernier aspect, la surinterprétation des suffixes comme marque de distributivité, mériterait un travail à part car il concerne aussi les participes, les verbes à la troisième personne ainsi que certains adjectifs comme *différents*. Je me bornerai ici à ces quelques exemples de *chaque*.

Mon objectif a été de comprendre les rapports entre les deux grammaires et je crois que ce que nous avons vu à ce sujet nous aide à voir qu'entre les deux systèmes du français écrit et du français oral il existe une sorte d'interface sémantique (fondée vraisemblablement sur la Forme Logique des phrases) qui permet deux choses : que le français écrit puisse se maintenir pendant des siècles sans évoluer sous la pression du français oral et que les locuteurs perçoivent le français écrit et le français oral comme deux dimensions d'une même entité.

4. Conclusions. Commençons par une récapitulation des idées développées dans les pages précédentes :

(A) Le français écrit et le français oral possèdent deux systèmes de nombre (entre autres choses, bien sûr) différents et interlinguistiquement cohérents.

(B) Le système du français oral procède de la convergence de plusieurs changements syntaxiques et morphologiques locaux et indépendants qui se sont produits entre l'ancien français et le moyen français et qui peuvent être situés dans l'évolution générale des traits nominaux du latin à ceux des langues romanes. La perte de /-s/ n'est que le point final de ce processus car, sans les conditions préalables existant en français, elle ne pourrait pas donner lieu à un changement morphosyntaxique, ce que prouvent certains dialectes hispaniques.

(C) Le français écrit et le français oral possèdent deux systèmes grammaticaux pour l'expression du nombre sémantique. Ils peuvent coexister et être perçus comme deux versants de la même entité grâce à l'existence d'une interface sémantique fournie par la forme logique de la phrase.

Dans les premières lignes de cet article, je disais que l'étude du nombre en français pouvait nous en apprendre beaucoup sur l'évolution des langues et je posais la question naïve suivante : comment un système morphosyntaxique peut-il évoluer et changer substantiellement sans que les locuteurs ne perçoivent ni les dysfonctionnements ni les ruptures servant de cadre conceptuel aux linguistes qui analysent son évolution ? Les conclusions obtenues au terme de ce travail fournissent une bonne réponse en deux versants, car elle explique l'absence de rupture aussi bien diachronique que synchronique. Elle peut être concentrée dans la formule suivante : dans n'importe quelle coupure temporelle une langue est le reflet social d'un ensemble de grammaires individuelles « parfaites », dans la mesure où elles sont « apprenables » donc transmissibles.

Il n'y a pas de rupture ni d'écroulement parce que les grands changements (seulement visibles pour le linguiste qui embrasse plusieurs siècles et qui y projette une grammaire de référence) ne sont que le produit d'un cumul de changements locaux qui se produisent parce qu'ils le peuvent sans perturber la cohérence des grammaires internes qui les accueillent et auxquelles ils n'apportent, à eux seuls, rien de radicalement nouveau. Ce type de changements triviaux ne sont pas le privilège (ou la plaie) de telle ou telle époque. Ils sont présents tout le temps sans jamais produire chez le locuteur l'impression que « sa langue ne marche pas bien ».³⁵

Je me permets, d'ailleurs, de signaler qu'un historien de la langue du futur qui examinerait, sans avoir accès au français oral, les exemples de français écrit informel présentés plus haut arriverait à la conclusion que le nombre en français est en train de s'écrouler, sinon déjà en ruines. Or, nous savons que ces fautes reflètent autre chose que des ruines et il y aurait, peut-être, une leçon à en retirer pour le diachronicien qui tend à penser que les fautes dans les textes écrits doivent être interprétées comme un reflet direct de ce qui se passe à l'oral. Il me semble qu'il serait possible et souhaitable de développer et d'affiner une méthodologie moins intuitive à ce propos.

Notes

¹ Je remercie le lecteur anonyme pour ces suggestions et ses remarques qui ont été précieuses pour améliorer tant le style du texte que la formulation de certaines des idées proposées.

² Je n'entrerai pas ici dans une longue discussion à ce propos, mais les réflexions sur l'évolution des langues sont (et l'auteur de ces lignes ne fait pas toujours exception) truffées d'images synchroniquement injustifiables concernant l'écroulement des systèmes à cause de leurs dysfonctionnements ainsi que des réactions (des locuteurs ? de la langue même ?) produisant un nouveau système sans dysfonctionnements. Toute langue est, pour le locuteur qui la parle dans un moment quelconque de son histoire, « parfaite » dans le sens aristotélien du terme (« Parfait se dit d'une chose en dehors de laquelle il n'est plus possible de rien trouver qui lui appartienne », *Métaphysique*, Livre Delta, XVI). Seule la comparaison technique avec une autre grammaire attestée ou idéalisée produit l'impression d'imperfection.

³ Il va sans dire que l'hypothèse de Wright se prête à discussion. Bien qu'elle ait été relativement ignorée parmi les francistes, elle a soulevé de fortes (et intéressantes) polémiques parmi les hispanistes.

⁴ Dans Grevisse et Goosse (1986:§494) est proposée une liste incluant des termes singuliers comme *odorat*, *botanique* ou *bonté* mais, pour ce qui est, en général, des éventuels *singularia tatum*, il semble toujours possible de produire un pluriel dans certains contextes.

⁵ Je considère *des* comme une forme uniquement plurielle n'étant pas en opposition avec *un* ou le partitif (cf. Corblin 1987).

⁶ Il y a, bien entendu, beaucoup plus à dire sur les rapports de corréférentialité entre les arguments nominaux, mais ce point ne sera abordé ici que très superficiellement lors de la discussion finale sur les phénomènes syntaxiques associables à l'évolution du nombre.

⁷ Cette description peut être enrichie par celle faite par Blanche-Benveniste (2004), dans un texte qui est arrivé à ma connaissance après la rédaction du présent article et dont le contenu ne me semble pas être en contradiction, mais plutôt en relation de complémentarité, avec le travail cité.

⁸ Ce texte est le premier travail exhaustif consacré au nombre, sujet à propos duquel la littérature est rare. Néanmoins, la disposition et l'évocation des données étant fortement conditionnées par l'hypothèse centrale de l'auteur, l'information peut être parfois lacunaire (par exemple, rien n'est dit sur le rôle des classificateurs en chinois).

⁹ Ce quatrième mécanisme doit être interprété comme la présence de marques dans chaque membre du constituant nominal, ce qui est le cas dans l'ensemble des langues romanes.

¹⁰ En espagnol, par exemple, il est possible d'utiliser *algunos* ('quelques') au singulier, mais l'idée de pluralité persiste. Ainsi, face à la question « As-tu encore des exemplaires de ton livre ? », on peut répondre *me queda alguno* ou *me quedan algunos*. Dans les deux cas, il peut m'en rester, par exemple, cinq exemplaires. La nuance introduite par le singulier est qu'il peut éventuellement ne m'en rester qu'un. Dans des questions, on utilise le singulier mais la pluralité est implicite. Par exemple, « ¿Alguna pregunta ? » est la traduction de « Des questions ? ».

¹¹ Elle pourrait être fondée sur le caractère toujours humain des première et deuxième personnes, face à la troisième qui ne le possède pas nécessairement. La hiérarchie complète de Corbett (2000:56) peut être pourtant incohérente par rapport à ce point. La voici :

(i) *The Animacy Hierarchy*

speaker > addressee > 3rd person > kin > human > animate > inanimate

(ii) *Constraint of the Animacy Hierarchy on the Singular-Plural Distinction*

The singular-plural distinction in a given language must affect a top segment on the Animacy Hierarchy

En effet, la troisième personne peut être inanimée. D'ailleurs, il vaut mieux interpréter la contrainte comme une tendance, car même l'anglais semble aller à son encontre : la troisième personne marque le pluriel aussi bien dans le pronom que dans le verbe (*he-she talks / they talk*), tandis que la deuxième ne le fait ni sur l'un ni sur l'autre (*you talk*).

¹² Face au problème de faire la différence entre l'opposition des termes anglais *fusion* et *merged* introduite par Halle et Marantz (1993) dans le cadre de la morphologie distribuée, je garderai, selon la pratique habituelle, le terme français « fusion » comme traduction de *merged* et j'utiliserai « formation d'un complexe » pour *fusion*.

¹³ La situation en bambara de Bamako nous aide à nous faire une idée du déroulement du processus. D'après les enregistrements réalisés entre 1956 et 2000 par Gérard Dumestre, la particule *de*, destinée à la mise en relief d'un argument nominal en bambara standard (i), apparaît à partir des années 70 dans plusieurs des arguments de la phrase (ii) (je dois les exemples à Jérôme Jonannic) :

(i) *duguti de bè ka malo dun*
chef de village DE INACH+PROG riz manger

« C'est le chef du village qui est en train de manger du riz »

(ii) *duguti de bè ka malo de dun*

Il me semble que dans (ii) l'interprétation comme mise en relief est perdue et que seule l'interprétation comme une sorte de déterminant de la particule *de* est possible.

¹⁴ Avec la précision qu'en roumain N + Nb se déplacent à D et reçoivent la tête D comme un suffixe.

¹⁵ Afin de stimuler l'apparition d'une liaison, j'ai demandé à quinze personnes de niveau socio-économique différent de lire à haute voix la séquence écrite *formes analytiques*

sans leur laisser comprendre l'objectif du test. Le résultat a toujours été /foRm analitik/ et non /foRməzanalitik/. Bien entendu, il est naturel pour les gens de niveau culturel élevé de faire la liaison une fois qu'ils apprennent qu'il s'agit de l'objectif du test.

¹⁶ Ainsi, un enfant de cinq ans a fait la réflexion grammaticale suivante : « Regarde, maman, sə gRo zaRbR/, non, pardon, sə gRo taRbR/, parce qu'il y en a un seul ». Ce qui permet de supposer que les enfants peuvent réanalyser l'alternance de /t/ et /z/ en /pəti tami / pəti zami/ comme une opposition morphologique.

¹⁷ Par exemple, Corbett (2000:179), malgré ses vues ouvertement fonctionnalistes, partage cet avis : « And in French, as a result of attrition, number marking on verbs and on nouns is largely lost in spoken language: the clearest marker of nominal number is the article (*le* and *la* singular, versus *les* plural) ».

¹⁸ C'est la manière d'envisager les choses de Blanche-Benveniste (2004) pour le français contemporain.

¹⁹ Cette vision des choses se rapproche, bien entendu, de la perspective « écologique » qui considère les langues comme des espèces parasites (cf. Mufwene 2001). Mais il ne me semble pas souhaitable de quitter une métaphore trop rigide et lourde en conséquences (ordre contre désordre) pour passer à une autre impliquant des notions comme la compétition, l'adaptation et la survie qui risquent aussi d'entraîner vers une certaine rigidité conceptuelle.

²⁰ Les sources, bien entendu, sont souvent des témoignages plus ou moins révélateurs recueillis par Brunot (1966:I/335 et II/270). Pour ce qui est de l'aspiration au XIII^e siècle, on s'appuie sur : a) la *Orthographia Gallica*, un manuel de prononciation du français écrit par un anglais, où est affirmé que, dans des mots comme *est* ou *cest*, le -s se prononce aspiré; b) les rimes comme *preste* / *petitete* apparaissant dans le *Roman de la Rose* et c) les transcriptions allemandes comme *tschchtel* (*chastel*) et *tëhtier* (*testière*). Pour ce qui est du XVII^e siècle, on cite les témoignages de Maupas père (1607) qui affirme : « la faire n'est pas à reprendre, pourvu que faiblement » et Maupas fils (1638) qui affirme : « Quand bien on la voudra supprimer, si faut-il tenir la syllabe un peu plus languette ».

²¹ Ce pluriel en -e peut, d'ailleurs, apparaître à l'écrit, comme sur un panneau annonçant la vente de *melone* ('melons').

²² Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance au lecteur anonyme qui m'a aidé à formuler correctement ce passage.

²³ D'ailleurs, Poplack (1980:378), dans une note qui aurait demandé un peu plus de réflexion et d'information, envisage une évolution à la française de l'espagnol de Puerto Rico. Elle ne tient compte que de l'article défini et, à partir de quelques exemples (peut-être accidentels) de changement de genre dans l'article, imagine que l'opposition *las* / *los* pourrait se neutraliser. Pour confirmer que cette tendance est possible, elle donne l'exemple d'une évolution française *las* > *les* qui n'est que le produit de son imagination.

²⁴ Pour *moult*, les exemples d'accord s'arrêtent au XII^e siècle et sont limités à certains dialectes.

²⁵ Comme Laca (1996:243) le signale, la réponse à une question comme *¿vivo entrar mujeres?* peut être *oui*, *une*, ce qui n'est pas possible avec des quantifieurs comme *algunas* ou *varias*.

²⁶ Il faut reconnaître cependant que je ne connais pas d'explication claire à son extension en français.

²⁷ C'est-à-dire un changement portant sur l'ensemble de la grammaire qui rend grammaticaux à une époque donnée des énoncés qui ne l'étaient pas auparavant, et agrammaticaux des énoncés qui, eux, l'étaient (cf. Barra-Jover 2000 pour plus de détails).

²⁸ Quelques exemples peuvent aider à comprendre ces distinctions : un locuteur ayant intériorisé la grammaire du français écrit peut écrire naturellement : *les leur expliquerons-nous?* mais ne pourra pas le dire spontanément à l'oral. Par contre, un locuteur peut dire *on leur expliquera?* et l'écrire (avec plus ou moins de fautes) naturellement.

²⁹ J'ai dépouillé des copies rédigés par 128 étudiants de DEUG et correspondant toutes à la même matière, ce qui permet de comparer des variations sur des types de discours très proches. Parmi les 128, 119 comportent au moins une faute de pluriel nominal ou verbal. Les exemples sont présentés sous l'étiquette EDx (= Étudiant de DEUG + chiffre).

³⁰ Parmi toutes les productions examinées, seul un locuteur de scolarisation française, sortant de façon nette du patron habituel, affiche un système de marques écrites de pluriel avec un degré très fort d'isomorphisme avec l'oral, comme le prouvent les exemples systématiques de Groupe Nominal où seuls les déterminants dont le pluriel est marqué phonétiquement gardent le -s ou ceux d'attribut ne marquant pas l'accord :

(ED40) il y a eu *des changement* parimis (sic) *ces changement* on peut distingue (sic) *3 changement morphosyntaxique*

(ED40) aussi etait la langue avec laquelle en ecrivait *les discour*

(ED40) par exemple dans *les exemple* que nous avons si nous faisons une comparaison en *les deux forme* (deux fois) nous remarquon *des difference*

(ED40) d'autre cas sont remarquable comme l'accusatif qui a etre (sic) remplacé par l'ordre *des mot*

(ED40) Le latin classique etait la langue parlée par *certaint categorie religieuse* comme *les prêtre*

(ED40) parce que dans un nominatif *3 chose_sont* [ilisible]

(ED40) Le latin vulgaire est du latin classique qui est (sic) subi *de nombreuse modification*

(ED40) d'autre cas sont *remarquable* comme l'accusatif qui a etre (sic) remplacé par l'ordre des mot

Il n'y a qu'un cas de Groupe Nominal pluriel bien écrit dans toute la copie et il s'agit d'une forme relativement fixe (*de nos jours*).

D'autres fautes comme la confusion totale entre participe, infinitif et imparfait, (*était* pour *été*, par exemple) ainsi que la syntaxe utilisée font de ce locuteur un cas de rupture avec le français écrit, ce qui explique que seule la projection de l'oral confère une certaine homogénéité à l'orthographe. Mais comme je l'ai dit, il s'agit d'un cas (heureusement) exceptionnel parmi les copies examinées et il n'aide pas à comprendre comment un locuteur ayant intériorisé la grammaire du français écrit la met en rapport avec celle du français oral.

³¹ Ces pourcentages ont été obtenus grâce aux données suivantes que Benjamin Massot a eu l'amabilité de me fournir. Un premier relevé sur le corpus de *Le Monde* 2002 donne :

Les : 410202 fois

Des (les deux formes confondues) 453556 fois

La proportion entre les deux types de *des* a été obtenue par extrapolation d'une comptabilisation manuelle faite sur 153 occurrences prises au hasard, dont 108 occurrences de préposition = article et 45 de *des* quantifieur. Après cette extrapolation les données seraient :

Les : 410202 fois

Des (de+art) : 289554

Des (Qu) : 120647

³² Il va, cependant, de soi que je ne considère pas, comme le fait Corbett (2000), que le pluriel du déterminant du français soit un cas d'accord.

³³ Je ne compte pas ici les cas (très nombreux) où le sujet est le relatif *qui*.

³⁴ Je remercie Pascale Thibaudeau pour m'avoir fourni cet exemple.

³⁵ Cette façon de voir les choses n'est pas incompatible avec la théorie « Cue-Based Acquisition and Change » de Lightfoot (1999:144-177) mais elle n'est pas uniquement fondée sur l'exposition de l'enfant à deux grammaires. Cette condition limite énormément le champ d'application des idées de Lightfoot étant donné qu'elle exige toujours de faire appel à des facteurs extérieurs historiques précis.

Références

- Anglade, Joseph. 1921. *Grammaire de l'ancien provençal*. Nouvelle collection à l'usage des classes, 2^{de} ser., 7. Paris: Klincksieck.
- Anscombre, Jean-Claude. 1986a. "Article zéro, termes de masse et représentation d'événements en français contemporain". Dans *Déterminants : syntaxe et sémantique* (Colloque international de linguistique organisé par la Faculté des lettres et sciences humaines de Metz, Centre d'analyse syntaxique, 6-8 décembre 1984), edd. Jean David et George Kleiber, 5-35. *Recherches linguistiques*, 11. Paris: Klincksieck.
- , 1986b. "L'article zéro en français : un imparfait du substantif". *Langue Française* 72:4-39.

- Ariza Viguera, Manuel. 1997. "Fonética y fonología del andaluz. Perspectiva diacrónica y sincrónica". Dans Narbona et Ropero 1997:123-162.
- Barra-Jover, Mario. 1992. *La quantification indéfinie dans les langues romanes*. Thèse de doctorat, Université de Strasbourg.
- , 2000. "Constatation et induction face aux corpus diachroniques : le problème du n+1 texte". *Les Cahiers FORELL* 14:7-21.
- , 2004. "Interrogatives, négatives et les traits formels du verbe en français parlé". *Langue Française* 141:110-125.
- Batlloori, Montse et Francesc Roca. 2000. "The Value of Definitive Determiners from Old Spanish to Modern Spanish". *Diachronic Syntax. Models and Mechanisms*, edd. Susan Pintzuk, George Tsoulas et Anthony Warner, 241-254. Oxford: Oxford University Press.
- Blanche-Benveniste, Claire. 2004. "Singulier et pluriel en français parlé contemporain". *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* 99:129-154.
- Bosque, Ignacio, ed. 1996. *El sustantivo sin determinación: la ausencia de determinante en la lengua española*. Gramática del español, 2. Madrid: Visor Libros.
- Bouchard, Denis. 2002. *Adjectives, Number and Interfaces*. Oxford: Elsevier.
- Brunot, Ferdinand. 1966. *Histoire de la langue française des origines à 1900*. Paris : Armand Colin.
- Corbett, Greville G. 2000. *Number*. Cambridge Textbooks in Linguistics. Cambridge: Cambridge University Press.
- Corblin, Francis. 1987. *Indéfini, défini, démonstratif*. Genève, Paris: Droz.
- Curat, Hervé. 1999. *Les déterminants dans la référence nominale et les conditions de leur absence*. Genève, Paris: Droz.
- De Koch, Josse 1968. "Quelques réflexions sur la manière de formuler une règle grammaticale: le pluriel des substantifs français en -al". *La Linguistique* 2:21-33.
- Engleberg, Annick 1996. "L'article partitif : évolution des conditions d'emploi". *Langue Française* 109:9-28.
- Encrevé, Pierre. 1988. *La liaison avec et sans enchaînement en français. Phonologie tridimensionnelle et usages du français*. Paris:Seuil.
- Fernández González, José Ramón. 1985. *Gramática histórica provenzal*. Oviedo: Universidad de Oviedo.
- Foulet, Lucien. 1982. *Petite syntaxe de l'ancien français*. Paris: Honoré Champion.
- Frei, Henri. 1929. *La grammaire des fautes*. Paris: Geuthner.
- Grevisse, Maurice et André Goosse. 1986. *Le bon usage*. Paris, Louvain-la-Neuve: Duculot.
- Guitier, Henri. 1943. *Grammaire de la langue du "Llibre d'Ave Maria" de Ramón Llull*. Montpellier: Aristide Quillet.
- Halle, Morris et Alec Marantz. 1993. "Distributed Morphology and the Pieces of Inflection ». Dans *The View from Building 20: Essays in Linguistics in Honor of*

- Sylvain Bromberger*, edd. Kenneth Hale et Samuel Jay Keyser, 111-176. Current studies in linguistics, 24. Cambridge, Mass.: MIT Press
- Harris, James W. 1991. "The Exponence of Gender in Spanish". *Linguistic Inquiry* 22:27-62.
- Hulk, Aafke. 1996. "L'autre *de* : une tête quantificationnelle ? ». *Langue Française* 109:44-59.
- Keller, Rudi. 1990. *Sprachwandel. Von der unsichtbaren Hand in der Sprache*. Tübingen: Francke.
- Kiparsky, Paul. 1972. "Explanation in Phonology". Dans *Goals of Linguistic Theory*, ed. Stanley Peters, 189-227. Englewood Cliffs, NJ: Prentice-Hall.
- Krámský, Jib. 1972. *The Article and the Concept of Definiteness in Language*. The Hague: Mouton.
- Laca, Brenda. 1996. "Acerca de la sémantica de los «plurales escuetos» del español". Dans Bosque 1996:241-268.
- Lightfoot, David. 1999. *The Development of Language* (Blackwell/Maryland lectures in language and cognition; 3). Oxford: Blackwell.
- Maia, Clarinda de Azevedo. 1986. *História do Galego-Português. Estado linguístico da Galiza e do Noroeste de Portugal desde o século XIII au século XVI (Com referência à situação do galego moderno)*. Coimbra : Instituto Nacional de Investigação Científica.
- Marchello-Nizia, Christiane. 1975. *Histoire de la langue française aux XIV^e et XV^e siècles*. Collection Études, série Langue Française. Paris: Bordas.
- , 2004. "La sémantique des démonstratifs en ancien français : une neutralisation en progrès ?". *Langue Française* 141:69-85.
- Menéndez Pidal, Ramón. 1950. *Orígenes del español. Estado lingüístico de la Península Ibérica hasta el siglo XI*. Madrid: Espasa Calpe.
- Moignet, Gérard. 1988. *Grammaire de l'ancien français*. Collection Initiation à la Linguistique, série B ; Problèmes et Méthodes 2. Paris: Klincksieck.
- Moreno Fernández, F. 2004. "Cambios vivos en el plano fónico del español. Variación dialectal y sociolingüística". Dans *Historia de la lengua española*, ed. Rafael Cano, 973-1010. Barcelona: Ariel.
- Massot, Benjamin. 2003. *Eléments linguistiques pour une vision diglossique du français contemporain*. Mémoire de DEA, Université Paris 8.
- Mondéjar, José. 1997. "De la grafía al sonido (aspiración, geminación, seseo)". Dans Narbona et Ropero 1997:163-200.
- Mufwene, Salikoko S. 2001. *The Ecology of Language Evolution*. Cambridge Approaches to Language Contact. Cambridge, Cambridge University Press.
- Muller, Claude. 1997. "De partitif et la négation". Dans *Negation and Polarity*, edd. Danielle Forget, Paul Hirschbühler, France Martineau et Maria Luisa Rivero, 251-270. Current Issues in Linguistic Theory, 155. Amsterdam: John Benjamins.
- Narbona, Antonio et Miguel Ropero, edd. 1997. *El habla andaluza* (Actas del Congreso del Habla Andaluza. Sevilla, 4-7 marzo 1997). Sevilla: Universidad de Sevilla.

- Nichols, Johanna 1992. *Linguistic Diversity in Space and Time*. Chicago: University of Chicago Press.
- Delefosse, Oderic. 1993. "Genèse du pluriel chez l'enfant". *Faits de langues* 2, :41-50.
- Polizer, Robert L. 1972. "Final -s in the Romania". Dans *Readings in Romance Linguistics*, edd. James M. Anderson et Jo Ann Creore, 415-422. The Hague: Mouton.
- Poplack, Shana. 1980. "Deletion and Disambiguation in Puerto Rican Spanish". *Language* 56:371-385.
- Sapir, Edward. 1921. *Language*. New York, Harcourt: Brace & Co.
- Selig, Maria. 1992. *Die Entwicklung der Nominaldeterminanten im Spätlatein*. Tübingen: Narr.
- Smith-Stark, T. Cedric. 1984. "The Plurality Split". Dans *Papers from the Tenth Regional Meeting, Chicago Linguistic Society, April 19-21, 1974*, edd. Michael W. La Galy, Robert A. Fox et Anthony Bruck, 457-471. Chicago: Chicago Linguistic Society.
- Staaff, Erik. 1907. *Étude sur l'ancien dialecte léonais d'après des chartes du XIII^e siècle*. Upsala: Almqvist & Wiksell.
- Tekavcic, Pavao. 1972. *Grammatica storica dell'italiano II: Morfosintassi*. Bologna: Il Mulino.
- Terrell, Tracy 1975. "Functional Constraints on Deletion of Word-Final /s/ in Cuban Spanish". *Berkeley Linguistic Society* 1:431-437.
- Torreblanca, Máximo. 1989. "La /s/ implosiva en español: sobre las fechas de su aparición". *Thesaurus* 44:281-303.
- Vida, Matilde. 2004. *Estudio sociofonológico del español hablado en la ciudad de Malaga*. Alicante: Publicaciones de la Universidad de Alicante.
- Voorhoeve, Clemens L. 1965. *The Flamingo Bay Dialect of the Asmat Language*. 's-Gravenhage: Nijhoff.
- Wartburg, Walter von. 1967. *La fragmentation linguistique de la Romania*. Bibliothèque Française et Romane. Paris: Klincksieck.
- Wright, Roger. 1982. *Late Latin and Early Romance*. Liverpool: Francis Cairns.
- Zink, Gaston. 1989. *Morphologie du français médiéval*. Collection Linguistique Nouvelle. Paris: PUF.

Textes cités

- Alexis* = Paris, Gaston, ed. 1980. *La vie de Saint Alexis*. Paris: Honoré Champion.
- La Chastelaine de Vergi* = Raynaud, Gaston, ed. 1921. Chretien de Troyes. *La Chastelaine de Vergi*. 3^e édition revue par Lucien Foulet. Paris : Honoré Champion.
- Roland* = Moignet, Gérard, ed. 1971. *La Chanson de Roland* (ms. Oxford). Paris: Bordas.